

DREAL

Pays de la Loire

service
intermodalité,
aménagement
et logement

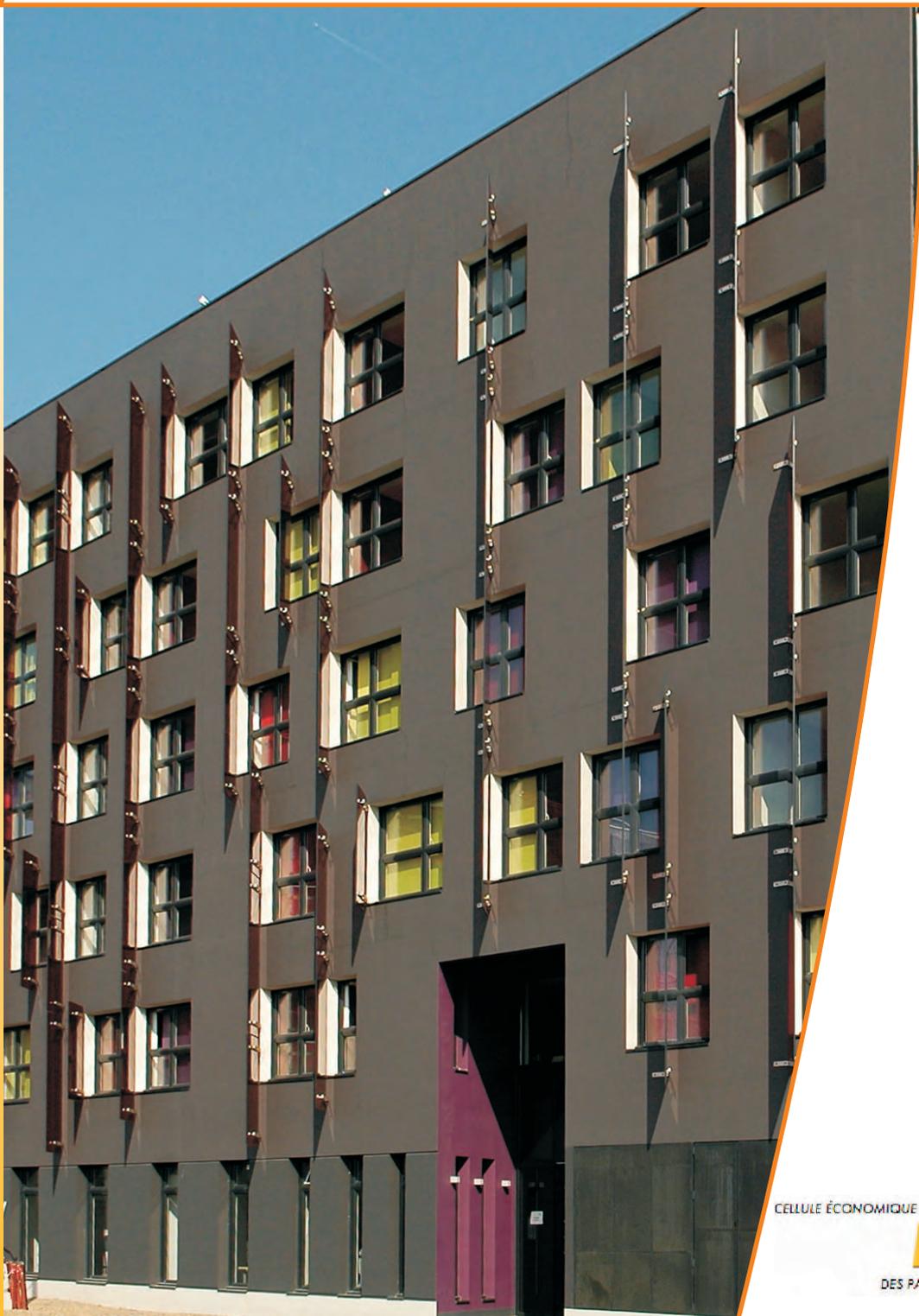
novembre 2010

Territorialisation du Grenelle de l'environnement par les acteurs du bâtiment en région Pays de La Loire

**ANALYSES
ET CONNAISSANCE**

Collection

n° 22



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

CELLULE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DU

BTP

DES PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Pays de la Loire

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Territorialisation du Grenelle de l'environnement par les acteurs du bâtiment en région Pays de La Loire

Novembre 2010

Cellule Économique Régionale du BTP des Pays de la Loire

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| <u>Introduction</u> | <u>3</u> |
| <u>Synthèse</u> | <u>4</u> |
| <u>Conclusion</u> | <u>7</u> |
| | |
| <u>Comptes-rendus des entretiens menés auprès des représentants des acteurs du bâtiment dans les Pays de la Loire</u> | <u>8</u> |
| | |
| <u>Liste des personnes interviewées</u> | <u>9</u> |
| | |
| <u>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)</u> | <u>10</u> |
| Actions – Formations – Études – Liens internet | |
| | |
| <u>Association Régionale Paritaire pour la Formation continue dans le BTP (AREF)</u> | <u>12</u> |
| Actions – Formations | |
| | |
| <u>Atlanbois</u> | <u>14</u> |
| Actions - Formations - Liens internet | |
| | |
| <u>Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)</u> | <u>16</u> |
| Actions – Formations – Liens internet | |
| Annexe 1 : Répartition des stages et stagiaires ayant suivi une formation avec ARTEFAB | |
| | |
| <u>Cluster énergie</u> | <u>20</u> |
| | |
| <u>Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSAN)</u> | <u>21</u> |
| Formations | |
| | |
| <u>Formation en Economie d'Energie Bâtiment (FEEBAT)</u> | <u>22</u> |
| | |
| <u>Fédération Française du Bâtiment (FFB)</u> | <u>24</u> |
| Actions - Formations - Liens internet | |
| | |
| <u>Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI)</u> | <u>27</u> |
| Actions – Formations – Liens internet | |
| Annexe 1 : Intitulés des 11 modules proposés par l'ICH-CNAM | |
| | |
| <u>Groupe pour l'Education Permanente des Professionnels de l'Aménagement de l'Espace Atlantique (GEP Atlantique)</u> | <u>29</u> |
| Formations - Liens internet | |
| | |
| <u>Ordre des architectes</u> | <u>30</u> |
| Actions – Formations – Liens internet | |
| | |
| <u>Sociétés Coopératives de Production du BTP (SCOP du BTP)</u> | <u>32</u> |
| Actions - Formations – Études | |
| | |
| <u>Chambre Syndicale des Sociétés d'Études et de Conseils (SYNTEC)</u> | <u>34</u> |
| Actions - Formations - Liens internet | |
| | |
| <u>Union Nationale des Economistes de la Construction (UNTEC)</u> | <u>36</u> |
| Actions - Formations | |
| | |
| <u>Union Sociale pour l'Habitat (USH)</u> | <u>38</u> |
| Actions – Formations – Études | |
| Annexe 1 : dispositif régional de réhabilitation thermique du parc locatif social en Pays de la Loire | |
| Annexe 2 : performance énergétique du parc locatif social existant dans les Pays de la Loire | |

INTRODUCTION

Face aux enjeux liés à la lutte contre le changement climatique, la mise en œuvre du plan bâtiment est un axe majeur du Grenelle de l'environnement. Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France parmi l'ensemble des secteurs économiques. Il consomme actuellement 68 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit près de 43 % de l'énergie finale totale, et génère 123 millions de tonnes de CO₂, soit 23 % des émissions nationales.

L'adoption de la loi Grenelle 1 à l'été 2009, a fixé pour le secteur du bâtiment des objectifs ambitieux :

- généraliser la construction de « bâtiment basse consommation » à l'horizon 2012 et de « bâtiment à énergie positive » à l'horizon 2020,
- réduire les consommations d'énergie du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 (par la rénovation de 400 000 logements chaque année, à compter de 2013),
- engager d'ici 2012 la rénovation de tous les bâtiments de l'État,
- rénovation des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs d'ici 2020.

La parution de la loi Grenelle 2 à l'été 2010 est venue renforcer la mobilisation des acteurs de la construction, en précisant les modalités d'application d'une partie des engagements du Grenelle de l'environnement.

La circulaire MEEDDM du 23 mars 2009 relative à la « Territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » implique la nécessaire mobilisation des acteurs régionaux de la construction à tous les niveaux : les collectivités territoriales, les acteurs économiques, la société civile,...etc. Il a été demandé aux services de l'État d'identifier les actions conduites dans la région par les professionnels et les acteurs de la formation, initiale ou continue, allant dans le sens des évolutions attendues des professions du bâtiment en vue de satisfaire aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire a confié à la Cellule économique régionale du BTP des Pays de la Loire (CER BTP) le soin de répertorier et de qualifier les actions conduites dans la région. Afin de mener à bien sa mission, la CER BTP a conduit entre juin et octobre 2010 des entretiens individuels avec des représentants de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, des fédérations professionnelles,...etc.

Afin de rendre compte de l'importance des actions régionales qui découlent de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, l'étude ne s'intéresse ici qu'aux actions et formations réalisées entre 2007 (année où le terme Grenelle de l'environnement apparaît pour la première fois) et 2010.

SYNTHÈSE

Afin de mieux identifier les progrès réalisés et les avancées faites en lien avec le Grenelle de l'environnement dans la région des Pays de la Loire, la synthèse proposée ci-dessous sera découpée en cinq parties distinctes :

- Cluster énergie et ADEME ;
- La maîtrise d'ouvrage : USH et FPI ;
- La maîtrise d'œuvre : Ordre des architectes, UNTEC et SYNTEC ;
- Les fédérations d'entreprises : CAPEB, FFB, SCOP et Atlantbois ;
- Les organismes de formation : AREF, Ecole d'architecture et GEP'Atlantique.

La synthèse ne sera centrée que sur les actions et formations régionales. Les actions et formations menées au niveau national peuvent être consultées sur les fiches de chaque organisme professionnel rencontré.

▶ Cluster énergie / ADEME

L'ADEME des Pays de la Loire octroie des aides pour la réalisation d'études préalables de projets mettant en avant la maîtrise d'énergie.

Pour promouvoir l'action environnementale, des journées techniques et des rencontres réseaux ont été organisées en 2009.

L'ADEME apporte également son soutien à différentes études en lien avec le Grenelle de l'environnement.

L'assemblée régionale des Pays de la Loire a adopté un Agenda 21 en juin 2008, dont l'un des axes est la création d'un **cluster énergie**. Ce cluster énergie s'emploie à faciliter la mise en réseau des entreprises, des centres de formation de proximité, de l'enseignement supérieur et des laboratoires associés autour d'une thématique énergétique commune, directe ou indirecte.

▶ La maîtrise d'ouvrage

L'USH des Pays de la Loire a mis en place un « projet régional développement durable » qui se veut un point de rencontre entre les bailleurs sociaux, les collectivités et les partenaires des organismes. Différentes actions y ont été menées : guide des aides en faveur du développement durable, document de présentation du dispositif régional thermique du parc social et mise en place d'un cahier des charges pour les bailleurs qui souhaitent installer un appartement éco pédagogique.

L'USH a mis en place depuis 2009, en partenariat avec l'Université de Nantes, un diplôme universitaire Habitat social et développement durable.

En janvier 2010, l'USH a publié l'étude « performance énergétique du parc locatif social existant dans les Pays de la Loire » qui est une photographie régionale des consommations d'énergie du parc locatif social.

Pour la **FPI**, les actions et formations menées au niveau régional découlent d'une stratégie nationale.

▶ La maîtrise d'œuvre

Pour l'Ordre des architectes, UNTEC et SYNTEC, les actions et formations menées au niveau régional découlent d'une stratégie nationale.

▶ Les fédérations d'entreprises

Atlanbois participe et anime différentes manifestations auprès des professionnels du bâtiment pour mettre en avant l'utilisation du bois dans la construction. Elle participe au comité régional bois énergie, elle anime le programme de développement du bois énergie pour les secteurs collectif, tertiaire et industriel.

Elle organise tous les ans deux événements importants : le Salon maison bois et les États généraux du bois.

Depuis 2010, Atlanbois propose une formation au logiciel PHPP (logiciel de calcul thermique).

La **CAPEB des Pays de la Loire** met à la disposition des artisans et des petites entreprises du secteur, des guides et des fiches de bonnes pratiques environnementales pour chaque corps de métiers afin de les sensibiliser et de les renseigner sur le thème du développement durable. Les CAPEB départementales proposent un focus sur le développement durable aux travers de leurs lettres « CAP développement durable ».

Afin de mieux accompagner les entreprises dans les différentes problématiques en lien avec le développement durable, elle a créé le Centre Régional Technique du Bâtiment (CRTB).

L'organisme de formation ARTEFAB propose aux entreprises différentes formations en lien avec le développement durable et il a mis en place un cycle de formation aux économies d'énergie pour le bâtiment (FEEBAT).

La **FFB Pays de la Loire** publie une revue « Bâtir avec l'environnement en Pays de la Loire ».

Elle co-organise la journée Passion Bâtiment : rencontre réservée aux professionnels, dont le thème principal est le bâtiment et l'environnement et participe régulièrement au Salon de l'habitat durable et des énergies renouvelables. Chaque fédération départementale participe à des salons habitat sur le thème du développement durable (ECOCITEA en Vendée par exemple).

L'Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment des Pays de la Loire (IFRB) a été créé pour répondre aux besoins de formations des entreprises du bâtiment. La moitié des formations proposées en 2009 par l'IFRB sont en lien avec le Grenelle de l'environnement. L'organisme anime des formations courtes en rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires (FEEBAT).

La **Fédération ouest des SCOP BTP** accompagne ses entreprises adhérentes sur les questions liées à la construction durable et l'éco construction.

Elle sollicite les entreprises pour construire et proposer une offre construction durable aussi bien dans le neuf que dans la rénovation.

▶ Les organismes de formation

Pour **L'AREF BTP**, les actions et formations menées au niveau régional découlent d'une stratégie nationale.

L'ENSAN propose aux étudiants de master 1 et 2 qui désirent acquérir ou renforcer leur connaissance sur les enjeux environnementaux, un module opérationnel HQE/HQA (Haute Qualité Environnementale / Haute Qualité Architecturale).

Le GEP'Atlantique propose trois formations en lien avec le développement durable : « Haute Qualité Environnementale », « Qualité environnementale et énergétique des constructions bois » et « Réaliser un bâtiment basse consommation – BBC – Effinergie ».

CONCLUSION

Depuis l'annonce du « Grenelle de l'environnement » en 2007, l'ensemble des acteurs du secteur de la construction ont mis en place une stratégie, que ce soit au niveau national ou au niveau régional.

L'adoption de la loi Grenelle 1 à l'été 2009, avec notamment les objectifs suivants :

- généraliser la construction de « bâtiment basse consommation » à l'horizon 2012 et de « bâtiment à énergie positive » à l'horizon 2020,
- réduire les consommations d'énergie du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 (par la rénovation de 400 000 logements chaque année, à compter de 2013),
- engager d'ici 2012 la rénovation de tous les bâtiments de l'État,

et l'adoption de la loi Grenelle 2 à l'été 2010, qui correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'environnement, sont venues renforcer la mobilisation des acteurs de la construction.

Le saut quantitatif et qualitatif à réaliser dans le niveau de performance des ouvrages en construction et en rénovation rend nécessaire une forte montée en compétence des intervenants de la filière du bâtiment. On constate au niveau régional une forte implication des organismes de formation qui ont développé de nombreuses actions de formation en lien avec la RT 2012.

Du côté des professionnels du secteur bâtiment, le message est également passé puisque la région des Pays de la Loire est la première région en nombre de stagiaires FEEBAT, grâce notamment aux nombreuses actions de communication mises en place par les fédérations.

S'agissant de la maîtrise d'ouvrage, que ce soit pour le logement social ou le logement privé, les entretiens réalisés mettent en avant la réalisation de nombreux guides et même de formations, à destination de leurs adhérents.

Pour la maîtrise d'œuvre, les entretiens réalisés ne permettent pas de mettre en avant une réelle sensibilisation de leurs représentants au niveau régional. Cependant, les actions menées au niveau national montre l'intérêt accordé par ces organismes au Grenelle de l'environnement.

En conclusion, on observe une forte stratégie régionale pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sur notre territoire, relayée par le Conseil Régional dans le cadre du Cluster énergie et par l'ADEME par le biais de nombreuses aides et actions de communication qu'elle mène à destination des professionnels comme des particuliers.

Trois enjeux ressortent de ces entretiens :

- pour la maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'études,...), les partenaires (notamment la DREAL) devront renforcer les actions d'animations ;
- les efforts mis en avant par les professionnels du bâtiment devront être poursuivis (exemple : transversalité entre les entreprises) ;
- la coordination entre les différentes formations existantes et entre les différents organismes de formation (FEEBAT, ARTEFAB, IFRB,...) devra être renforcée.

Comptes-rendus menés auprès des représentants des acteurs du bâtiment dans les Pays de la Loire

Liste des personnes interviewées

ADEME :

[Dominique Birrien](#) : coordinatrice du pôle bois énergie solaire

[Florence Veillet](#) : chargée d'études, chargée d'évaluation

AREF :

[Fabrice Chaplin](#) : secrétaire général

ATLANBOIS :

[Maxime Baudrand](#) : conseiller construction bois

CAPEB :

[Bruno Leclerc](#) : délégué régional

[Hervé Blanchetière](#) : responsable OREF

CLUSTER ENERGIE : aucun interview

ECOLE D'ARCHITECTURE :

[Bettina Horsch](#) : ingénieure diplômée en architecture et Maître assistante associée à l'ENSA de Nantes

FEEBAT : aucun interview

FFB :

[Nadia Gérard](#) : responsable formation

[Isabelle Morel](#) : chargée de mission développement durable

FPI :

[Bertrand Mours](#) : président de la Chambre des Promoteurs Immobiliers des Pays de la Loire

GEP' ATLANTIQUE :

[Cécile Pérochaud](#) : coordinatrice

ORDRE DES ARCHITECTES : aucun interview

SCOP :

[Xavier Duval](#) : secrétaire général

SYNTEC :

[François Boutteau](#) : délégué régional

UNTEC : aucun interview

USH :

[Julien Boucault](#) : chargé de mission

[Jérémy Robin](#) : chargé de mission

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Ses domaines d'intervention sont en lien avec l'énergie et le climat, l'air et le bruit, les déchets et sols, la consommation et production durable et la ville et les territoires durables. Elle conseille et oriente les choix des acteurs socio-économiques en matière d'environnement, elle aide à la réalisation de projets et elle élabore également des outils et des méthodes adaptés aux attentes de ces acteurs.

L'ADEME est chargée de sensibiliser tous les publics au développement durable, d'aider à la mise en œuvre de démarche du type Agenda 21, de soutenir le déploiement de méthodes de management environnemental, de promouvoir la consommation durable et de participer à la mise en œuvre du programme « État exemplaire ».

Actions

Au niveau national :

Depuis 3 ans, l'ADEME publie tous les mois le magazine « ADEME & vous » à destination des entreprises et des collectivités territoriales. Ce magazine traite de sujets en lien avec le développement durable et les économies d'énergie dans le bâtiment. Une lettre « ADEME & vous » consacre chaque numéro à la présentation d'un sujet à vocation stratégique, économique ou sociologique. Par exemple, la lettre n°35 du mois de mai 2010 traitait du BTP.

Dans le cadre du chantier « Mobilisation des professionnels du bâtiment », l'ADEME a lancé plusieurs actions. L'une d'elles concerne la mise en place d'un programme d'aide aux Conseils Régionaux pour investir dans des plateaux techniques afin de doter les centres de formations d'équipements pour la mise en œuvre d'énergie solaire thermique, photovoltaïque, de chauffage bois, de pompes à chaleur...etc.

L'ADEME soutient le développement de la production de chaleur renouvelable (bois, solaire thermique, pompe à chaleur,...) via le fonds chaleur grenelle ciblant les installations de plus grosse puissance, ou via la convention État-ADEME-Région pour les installations de plus petite puissance.

Au niveau régional :

Dans le cadre de la convention État-ADEME-Région, des aides financières sont mobilisables par les maîtres d'ouvrage pour des projets performants. Celles-ci sont essentiellement attribuées pour la réalisation d'études préalables permettant aux maîtres d'ouvrage de décider la réalisation d'opérations de maîtrise de l'énergie. Dans le secteur du bâtiment, des aides existent également pour la réalisation d'opérations exemplaires, tant en construction neuve qu'en rénovation. **Durant l'année 2009, en Pays de la Loire, 103 études et 35 investissements ont été subventionnés, dont 9 dans l'existant.**

En 2009, afin de consolider les liens entre les bureaux d'étude et les prescripteurs d'actions environnementales, l'ADEME a organisé les journées de rencontres réseaux. La direction régionale a animé deux rencontres : avec les bureaux d'étude d'une part et son réseau d'autre part : Espaces Info Energie, relais bois, chargés de mission Contrats d'Objectifs Territoriaux, CCI,..., représentant au total 120 personnes.

Formations

Au niveau national :

L'ADEME propose des formations diversifiées à destination des professionnels du bâtiment (entreprises, artisans, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, collectivités, agents de l'État,...). Ces formations concernent la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables (pompes à chaleur géothermiques, solaire thermique, solaire photovoltaïque...), les déchets, l'éco responsabilité, le changement climatique et l'urbanisme. L'objectif est de fournir les méthodologies et les outils opérationnels pour répondre aux marchés du développement durable.

Au niveau régional :

Afin d'orienter l'action environnementale, 9 journées techniques ont été organisées en 2009 dans la région, accueillant au total 1 200 participants. 15 fiches « bonnes pratiques » ont été éditées et 14 sessions de formation ont permis à 170 professionnels de se former.

Études

Depuis 10 ans, la direction régionale est engagée sur une approche territoriale pour la mise en œuvre des plans climat. Elle a signé dernièrement des contrats visant, à moyen terme, la réalisation d'un plan climat territorial avec une douzaine de territoires qui représentent 60 % de la population ligérienne. En 2009, L'ADEME, le Conseil Régional des Pays de la Loire et la Préfecture de la Région Pays de la Loire ont confié au bureau d'études EXPLICIT la réalisation de l'étude « Energie et effet de serre ».

L'ADEME apporte également son soutien à une étude réalisée en collaboration avec Alliance Ville Emploi (AVE) et le réseau des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC). Au niveau régional, cette étude « Emploi et développement durable » vise à mesurer l'impact du Grenelle de l'environnement sur les métiers du bâtiment à l'horizon 2014 sur les bassins d'emploi de Nantes métropole et de la Sarthe sud.

Annexes et liens internet

Actions :

Regard sur le Grenelle 2 : <http://www.planetegagnante.fr>

Formations :

Catalogue des formations 2010 : www.ADEME.fr/formations

Études :

Etude régionale sur l'énergie et l'effet de serre – Rapport final du Bilan Energie – Climat (juillet 2009) :

www.ADEME.fr/paysdelaloire/default/default.asp

Association régionale paritaire pour la formation continue dans le BTP (AREF BTP)

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) Bâtiment et Travaux Publics collectent, gèrent et mutualisent les fonds de la formation professionnelle de leurs entreprises adhérentes, dans une optique d'accompagnement pertinent par rapport aux enjeux constatés dans le bâtiment. Ils mobilisent leurs ressources en faveur de l'accès à la formation via différents dispositifs : plan de formation, contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, DIF, etc....

Les missions des OPCA sont déléguées en région aux AREF-BTP (Associations Régionales pour le Développement de la Formation Continue dans le Bâtiment et les Travaux Publics). Ces dernières sont investies des missions d'information et de conseil auprès des entreprises et des salariés, d'instruction et de financement des actions de formation, de mobilisation des fonds publics et des fonds du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) en complément des fonds mutualisés des OPCA.

Actions

Au niveau national :

Une étude sur les impacts du développement durable sur les compétences des entreprises et des métiers du bâtiment a été réalisée en 2008. Une étude similaire a été conduite en 2009 avec les principaux syndicats professionnels du BTP.

De même, le groupe a assuré le suivi technique de chantiers expérimentaux afin d'identifier les points de vigilance et leurs incidences sur les compétences des salariés des entreprises concernées. Ces travaux ont permis de faire évoluer les référentiels de compétences pour intégrer les compétences nouvelles liées au développement durable.

Enfin, un travail important d'identification de l'offre de formation au développement durable a été mené.

Formations

L'AREF-BTP Pays de la Loire accompagne les professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics souhaitant suivre une formation en lien avec le développement durable et les économies d'énergie. Au-delà de l'analyse des besoins et du financement, l'accompagnement peut porter sur la rédaction de cahiers des charges, sur le choix d'organismes de formation susceptibles de mieux correspondre aux besoins de l'entreprise, sur l'ajustement du parcours de formation des salariés et sur l'évaluation des actions. Ces formations peuvent être externes (salariés de différentes entreprises), intra (salariés d'une même entreprise et formateur externe) ou internes (salariés d'une même entreprise et formateur interne).

Suite à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et à la réforme de la formation professionnelle intervenue fin 2009, les modes d'intervention de l'AREF-BTP évoluent afin de conduire des actions conformes aux orientations prises par l'État tout en étant compatibles avec la mise en œuvre de la politique de la branche. Les actions de formation financées intègrent désormais des éléments contenus dans le plan bâtiment du Grenelle de l'environnement. L'AREF-BTP met notamment en avant les formations en lien avec le développement durable et les économies d'énergie.

Atlanbois

Atlanbois est le réseau des professionnels du bois en Pays de la Loire. Depuis 20 ans, l'association fédère l'ensemble des secteurs : forêt, scierie, emballage, négoce, ameublement, menuiserie, construction bois....

Les actions d'Atlanbois s'articulent autour de :

- la construction bois : appui technique auprès des entreprises, architectes et maîtres d'ouvrage, mise en lumière des réalisations régionales et des possibilités offertes par le matériau bois ;
- du bois énergie : accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs choix et dans la réalisation de leurs projets de chaufferies bois ;
- la communication sur le matériau bois, auprès du grand public et des professionnels ;
- l'organisation de salons.

Atlanbois fait partie du réseau des IRB (Interprofessions Régionales du Bois).

Actions

Au niveau national :

Atlanbois s'implique dans les instances nationales sur le bois énergie, telles que le CIBE (Comité Interprofessionnel Bois Energie) ou la FNB (Fédération Nationale du Bois).

Au niveau régional :

Atlanbois participe tout au long de l'année à des manifestations (tables rondes, journées de formation, écoles de commerce...) auprès des maîtres d'ouvrage et des acteurs de la construction (architectes, économistes, bureaux d'études...) pour mettre en avant les avantages du matériau bois et les convaincre de construire avec le bois.

L'association anime le programme de développement du bois énergie pour les secteurs collectif, tertiaire et industriel en partenariat et avec le soutien de l'ADEME, la Région Pays de la Loire, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Trois animateurs bois énergie recrutés depuis un an grâce aux subventions accordées par l'ADEME, travaillent sur ce sujet.

Atlanbois participe au comité régional bois énergie qui regroupe l'ADEME, la Région Pays de la Loire, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), les relais départementaux bois énergie et les Conseils Généraux. Elle participe à la connaissance et à la structuration de l'offre en combustible bois.

Atlanbois organise à Angers tous les ans au mois d'octobre deux événements :

- le Salon Maison Bois accessible à tout public. Ce salon organisé par Atlanbois et le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire s'adresse à tout particulier qui cherche à construire, aménager, rénover, isoler ou se chauffer avec le bois. Il rassemble près de 300 exposants.
- les États Généraux du Bois dans la construction, réservés aux professionnels (cette année, le thème de la rénovation thermique de la maison individuelle a été abordé).

Formations

Depuis 2010, Atlanbois propose, sur deux jours, une formation au logiciel PHPP (logiciel de calcul thermique). Cette formation est accessible à tous les adhérents.

D'autres formations sont proposées tout au long de l'année (bois énergie, bois construction...).

Annexes et liens internet

Actions :

Salon Maison Bois : www.salon-maison-bois.com/

Les États Généraux du Bois : www.egboisconstruction.com/

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) est une organisation professionnelle au service des entreprises artisanales du bâtiment. Elle regroupe les artisans et les entreprises artisanales (1 à 20 salariés) exerçant une activité dans le secteur du bâtiment.

La CAPEB intervient pour représenter, promouvoir et défendre les intérêts socioprofessionnels des entreprises artisanales du bâtiment, les accompagner dans leurs actions de modernisation et de développement, organiser et développer les actions de formation continue des artisans, conjoints et salariés, améliorer la qualité et la sécurité dans le bâtiment,...etc.

La CAPEB des Pays de la Loire sensibilise les artisans et les petites entreprises notamment aux thèmes en lien avec l'environnement, le développement durable et l'amélioration énergétique du bâtiment existant.

Actions

Au niveau national :

Elle mène, en lien avec l'Agence de l'eau, une action en faveur des économies d'eau et de la préservation de sa qualité. Cette action concerne tant les particuliers que les usagers professionnels. Dans ce cadre, de nombreuses réunions d'informations ont été organisées et divers guides pratiques diffusés.

La CAPEB a créé la marque ECO artisan afin de répondre aux marchés de demain sur l'amélioration énergétique du bâti existant. L'ECO artisan s'engage à réaliser une évaluation thermique globale, apporter un conseil global en rénovation thermique, réaliser ses travaux et en contrôler la qualité. Pour obtenir ce label, il faut être artisan, inscrit au répertoire des métiers et obtenir un examen (QCM de 40 questions) organisé par Qualibat¹.

Elle assure aussi de nombreuses actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels vers la notion de bâtiment passif, ou basse consommation.

C'est par exemple à ce titre que la CAPEB Vendée a organisé un appel d'offres pour accompagner des groupes d'artisans dans leur projet BBC.

¹ Créé en 1949 à l'initiative du Ministre de la Construction et d'organisations professionnelles d'entrepreneurs, d'architectes et de maîtres d'ouvrage, QUALIBAT est un organisme de droit privé placé, sous le contrôle d'État, chargé de la qualification et de la certification des entreprises du bâtiment. Il couvre tous les métiers du bâtiment (sauf l'électricité, secteur pour lequel il existe la qualification Qualifelec). La nomenclature Qualibat comprend près de 450 possibilités de qualifications et certifications avec, pour chacune d'elles, une description technique des travaux correspondants. La qualification est accordée pour 4 ans et fait l'objet d'un contrôle annuel.

Depuis 2009, l'organisme peut délivrer la mention « Economie d'Énergie » aux entreprises qui justifient de la formation d'au moins 10 % de leur personnel aux économies d'énergie (Feebat). En 2009, Qualibat a également mis en place une certification « rénovation énergétique de logements individuels » destinée aux entreprises aptes à réaliser des travaux de rénovation énergétique, dans le cadre d'une offre globale, pour lesquels elles s'engagent sur un niveau de performance conventionnelle.

Enfin, depuis fin 2009, Qualibat s'occupe de la gestion de la marque Eco Artisan.

Au niveau régional :

La CAPEB a mis en place avec le Conseil Régional, une charte sur l'assainissement collectif (ANC) qui fonctionne dans presque tous les départements des Pays de la Loire. Des guides techniques sur l'assainissement collectif ou non collectif des eaux usées domestiques ont été distribués aux professionnels dans les Pays de la Loire. Cette action est menée conjointement avec la Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics (CNATP). Les documents font aussi l'objet d'une mise en ligne sur Internet.

Elle assure, avec le soutien du Conseil Régional, une action de sensibilisation des entreprises artisanales au développement durable et à la maîtrise de l'énergie, avec notamment l'objectif concret de voir de nouvelles entreprises participer à des formations relatives à ces sujets.

La CAPEB est aussi très engagée dans la sensibilisation des entreprises au problème de l'accessibilité et du maintien à domicile, travaillant en cela avec différents partenaires : collectivités locales, mutuelles...etc.

De nombreuses actions ont été engagées, notamment en Vendée, en matière de gestion des déchets, et de nouveaux projets sont en cours d'étude avec le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat.

Depuis 12 ans, la CAPEB Pays de la Loire organise tous les deux ans le salon professionnel du BTP du grand ouest « ARTibat ». Les acteurs de la filière bâtiment et travaux publics de l'ouest se retrouvent durant 3 jours, notamment pour échanger et proposer des solutions pour répondre aux enjeux d'économies d'énergie et de respect de l'environnement. En 2008, pour les 50.000 visiteurs professionnels, la CAPEB et la CNATP ont animé une zone dédiée à l'éco construction qui permettait d'aborder les différentes thématiques sous forme de modules d'expérimentation et de mise en œuvre de matériaux traditionnels, nouveaux, sains et écologiques ainsi que des équipements permettant de réaliser des économies d'énergie. L'édition de décembre 2010 poursuivra dans cette voie avec des démonstrations « Maison économe » et « Mairies et établissements recevant du public (ERP) accessibles »

Les CAPEB départementales des Pays de la Loire proposent un focus sur le développement durable au travers de leurs lettres « CAP développement durable ». Cette lettre intègre : les retours d'expériences au niveau régional en lien avec les économies d'énergie et le développement durable, les informations du mois, les nouvelles réglementations, ...etc. Elle présente aussi les enjeux nationaux et mondiaux liés à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des activités du bâtiment.

D'autre part, la CAPEB Pays de la Loire avec le soutien de la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales) et du CRTB (Centre Régional Technique du Bâtiment) a entrepris une démarche de sensibilisation des professionnels au risque du monoxyde de carbone à travers des soirées d'information dans chaque département.

Enfin, afin de pouvoir mieux accompagner les entreprises dans ces différentes problématiques, elle a créé le CRTB (Centre Régional Technique du Bâtiment) qui emploie aujourd'hui plus de 10 collaborateurs spécialistes du bâtiment et de la maîtrise de l'énergie .

Formations

Au niveau national :

La CAPEB développe des partenariats avec l'Office International de l'Eau pour une meilleure qualité sanitaire des réseaux intérieurs d'eau potable. En 2001, la formation « Quali'eau » adaptée aux artisans plombiers est mise en place. Le département de la Loire-Atlantique fut le premier en France avec celui du Rhône à tester cette formation. Afin de faire connaître la formation Quali'eau, des réunions de sensibilisation ont eu lieu dans tous les départements et des guides ont été distribués auprès des professionnels du bâtiment.

Au niveau régional :

La CAPEB a mis en place avec son organisme de formation l'ARTEFAB (l'Association Régionale de Formation de l'Artisanat du Bâtiment et des Travaux Publics) un cycle de formations aux économies d'énergie pour le bâtiment (FEEBat¹) par module de deux jours afin que l'artisan s'implique directement dans la lutte aux économies d'énergie.

L'ARTEFAB propose aux entreprises qui le souhaitent un large choix : formations techniques par corps d'état, formations techniques tous corps d'état, formations économie d'énergie, étanchéité à l'air, maison ossature bois...etc. En 2009, 59 % des stages réalisés (hors Feebat) par l'ARTEFAB Pays de la Loire sont en lien avec le Grenelle de l'environnement et l'éco construction (cf annexe n°1, p. 19).

Annexes et liens internet

Formations :

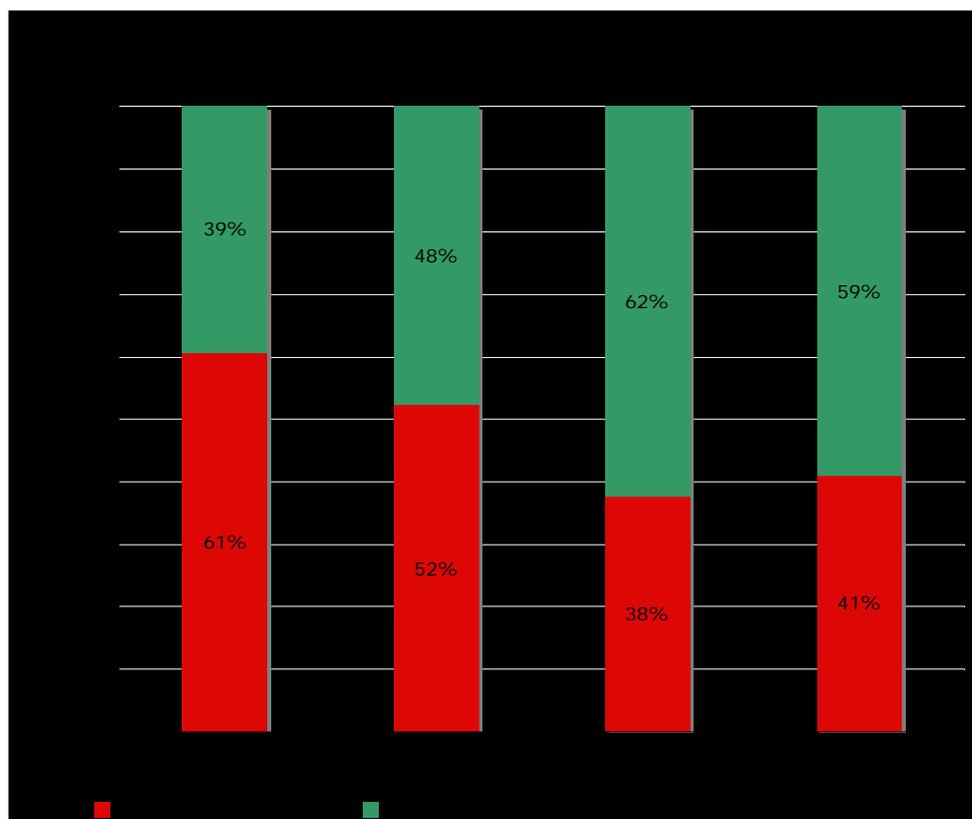
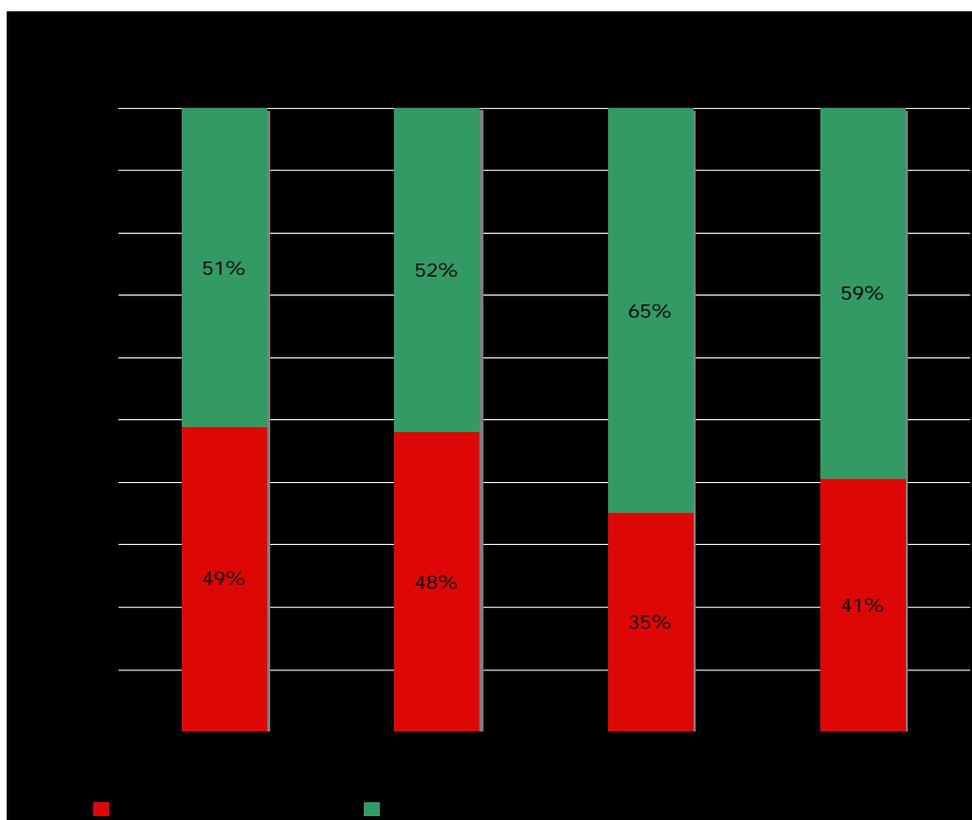
Site d'ARTEFAB : www.artefab.asso.fr

Site de l'ECO artisan : www.eco-artisan.net

Démarche quali'eau : www.capeb-pays-de-la-loire.fr/fich/qualieau.htm

¹ FEEBat : voir la fiche Feebat page 22

Annexe 1



source : ARTEFAB Pays de la Loire

Cluster énergie

Pour lutter contre l'effet de serre et les changements climatiques, l'assemblée régionale des Pays de la Loire a adopté un Agenda 21 en juin 2008. L'un des axes de cet Agenda 21 est la création d'un cluster énergie. Ce cluster énergie s'emploie à faciliter la mise en réseau des entreprises (TPE, PME, PMI,...), des centres de formation de proximité (lycée professionnels, CFA spécialisés...), de l'enseignement supérieur et des laboratoires associés autour d'une thématique énergétique commune, directe (énergie renouvelable) ou indirecte (maîtrise de l'énergie, matériau).

En raison de la place importante du bâtiment et des travaux publics, le contrat d'objectifs BTP¹ a été choisi pour contribuer au cluster énergie, dans le champ de l'efficacité énergétique dans le bâtiment et l'habitat. Celui-ci consiste à « détecter les besoins en formations se rapportant à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, mettre en place les cursus et cartes de formation permettant de répondre aux besoins de formation initiale, continue et supérieure, organiser les outils de formation et leurs usages en réseau ».

Deux groupes de travail ont été constitués pour mener à bien cette mission :

- un premier groupe pour les formations de niveau V à III ;
- un second groupe pour les formations de niveau II à I.

Ces groupes élargis à un certain nombre d'experts (OPCA, observatoires,...) procèdent en deux étapes :

- état des lieux des évolutions des compétences et des métiers, en lien avec les nouvelles normes et technologies ;
- état des lieux des évolutions des besoins en formations, à partir d'une analyse de l'existant. Dans ce cadre, la CER-BTP a été missionnée par le Conseil Régional pour réaliser une enquête auprès des entreprises de bâtiment afin de déterminer leurs besoins en formation. Les résultats seront disponibles fin 2010.

Annexes et liens internet

Formations :

Agenda 21 : www.agenda21.paysdelaloire.fr

¹Le CO BTP a pour objet de coordonner les interventions de l'État, de la Région et des branches professionnelles dans le domaine de la formation, de l'emploi et de la gestion des compétences. Le CO BTP est signé entre le Conseil Régional, l'État et les branches professionnelles du secteur.

Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSAN) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle est l'une des 20 écoles françaises qui préparent les étudiants au diplôme d'État d'architecte. Elle assure également, seule ou en lien avec l'Université, d'autres formations de 3ème cycle dans les domaines de l'architecture navale et de la scénographie (DPEA), de l'urbanisme (master) et des ambiances architecturales et urbaines (master, doctorat).

Formations

Depuis 2008, l'ENSAN propose aux étudiants intéressés un module optionnel HQE/HQA (haute qualité environnementale / haute qualité architecturale). Il s'adresse aux étudiants de master (1 et 2) qui désirent acquérir ou affiner des champs d'expérimentations ciblés sur les enjeux environnementaux. Cet enseignement vise à développer une logique de laboratoire de la forme architecturale, urbaine et environnementale qui définit la HQE non pas comme un objectif mais comme un moyen.

Le projet se déroule en deux étapes :

- un séminaire d'immersion qui comprend des cours théoriques, des conférences, des visites et partages d'expériences auprès de professionnels impliqués dans l'éco construction, experts, architectes et urbanistes. La présentation d'études de cas et des voyages d'études illustrent aussi cette première étape.
- un séminaire projet qui se réalise sur des sites et des programmes pré-opérationnels. Un partenariat avec des collectivités locales permet aux étudiants de travailler sur un projet concret où des maîtres d'ouvrage cherchent à explorer les conditions de réalisation d'un quartier expérimental et éco innovant. Les phases de conception s'articulent autour d'objectifs environnementaux : confort des espaces extérieurs et intérieurs, bilan énergétique, gestion de l'eau, relation ville-nature,...etc.

Formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment (FEEBAT)

Afin de répondre pleinement aux objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement (réduire la consommation énergétique moyenne des bâtiments de 38 % d'ici 2020 et diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050), l'ADEME, la FFB, la CAPEB, la FNSCOP BTP, EDF et ATEE (Association Technique Energie Environnement) ont développé une formation à la rénovation énergétique : FEEBAT (Formation aux Economies d'Energie des entreprises et artisans du Bâtiment).

Ce dispositif, construit dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), est financé par EDF, seul financeur actuel. De plus, il permet de bénéficier de fonds complémentaires à ceux de la formation professionnelle. Le financement de FEEBAT est garanti jusqu'en juin 2011.

Pour faire face au besoin croissant de bâtiments sobres en énergie, le dispositif doit permettre de former 50 000 stagiaires d'ici fin 2010 et 120 000 d'ici fin 2012.

FEEBAT se décompose en :

Trois modules pour les bâtiments résidentiels :

- **1** : identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique. Le public concerné sont les chefs d'entreprises, les artisans, les chargés d'affaires, les conducteurs de travaux et le personnel de chantier. Les objectifs sont : connaître les technologies clés des bâtiments existants et des solutions performantes d'amélioration pouvant être mises en place, maîtriser l'approche globale énergétique du bâtiment et savoir vendre les économies d'énergie et les services associés.
- **2** : maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre cette offre. Le public concerné sont les chefs d'entreprises, les artisans, les chargés d'affaires, les conducteurs de travaux. Les objectifs sont : comprendre le fonctionnement thermique d'un bâtiment et maîtriser et utiliser les outils d'évaluation de la performance énergétique des bâtiments.
- **3** : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les groupes de technologies d'amélioration énergétique. Ce module s'adresse au personnel d'encadrement de chantier, aux compagnons et artisans et aux chefs d'équipe. Les objectifs sont : connaître les technologies et les produits, les avantages et limites, maîtriser la mise en œuvre de ces technologies : (dimensionnement et choix des produits, responsabilités et assurances associées, points sensibles, mise en œuvre et interfaces avec les autres composants du bâtiment, techniques d'auto contrôle, prise en main par le client, entretien et maintenance). 9 modules type 3 sont proposés : 2 modules isolation, 1 menuiserie, 1 ventilation, 1 chauffage à eau chaude, 1 chauffage à air, 1 eau chaude sanitaire, 1 éclairage et 1 climatisation et rafraîchissement.

Un module pour les petits et moyens bâtiments tertiaires :

- Élaborer et proposer des offres de travaux d'amélioration énergétique adaptées aux petits et moyens bâtiments tertiaires. Le public concerné sont les chargés d'affaires, les conducteurs de travaux, le personnel de chantier, les architectes et petits bureaux d'étude sous réserve de prise en charge par le dispositif des CEE. Les objectifs sont : appréhender le contexte des petits et moyens bâtiments tertiaires, comprendre le fonctionnement thermique et énergétique d'un bâtiment tertiaire, évaluer l'état initial d'un bâtiment tertiaire, petit ou moyen, élaborer et proposer une offre de travaux cohérente et adaptée au type de bâtiments et

savoir vendre les économies d'énergie et les services associés.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 3 modules, un stagiaire peut par exemple suivre le module 3 puis le module 2 sans suivre le module 1.

Dans les Pays de la Loire, entre 2008 et 2009, 2 755 stagiaires ont suivi un module FEEBAT, soit 12,7 % des stagiaires au niveau national.

En 2008, 721 stagiaires ont suivi un module FEEBAT (460 ont suivi le module 1 et 261 ont suivi le module 2).

En 2009, 2 034 stagiaires ont suivi un module FEEBAT (710 ont suivi le module 1, 657 ont suivi le module 2 et 667 ont suivi l'un des modules 3).

Annexes et liens internet

Formations :

FEEBAT : <http://www.feebat.org/>

Fédération Française du Bâtiment Pays de la Loire (FFB)

La Fédération Française du Bâtiment assure la défense de la profession auprès de l'administration des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction. Elle participe aux côtés des acteurs régionaux à la promotion de l'économie régionale et au développement des marchés.

La FFB Pays de la Loire développe des actions de sensibilisation des entreprises notamment sur les thèmes de l'environnement, du développement durable, du traitement des déchets et de la maîtrise de l'énergie.

Actions

Au niveau national :

Depuis une dizaine d'années, une sensibilisation des entreprises à la gestion des déchets de chantier a été développée et de nombreux outils ont été créés (site internet www.dechets-chantier.ffbatiment.fr, dépliant d'identification des déchets, plaquette déchets ADEME-FFB réactualisée en 2007, lettres d'informations diffusées aux adhérents...).

Des formations courtes, de nombreux guides, DTU « vulgarisés », plaquettes d'informations, revues techniques (notamment BATI METIERS, revue technique de la FFB qui paraît 4 fois par an) sont proposés aux entreprises adhérentes pour les accompagner dans les mutations nécessaires aux objectifs ambitieux fixés par le Grenelle de l'environnement.

En 2008, la FFB a lancé une campagne de sensibilisation au niveau national « **bâtir avec l'environnement** ». Afin de toucher un maximum d'entreprises, un kit leur a été envoyé. Ce kit contient plusieurs éléments tels que : la charte « bâtir avec l'environnement », une liste de documents techniques, un modèle de courrier à destination des clients, la plaquette de présentation de la formation Feebat, une plaquette « entrez dans la maison de demain ! »...etc.

Cette campagne a été l'occasion de créer des « clubs » Bâtir avec l'Environnement dans chaque fédération départementale afin de permettre aux signataires de la charte de se retrouver, de mutualiser leurs expériences et de leur proposer une veille technique et réglementaire sur le thème de la construction durable.

Seules les entreprises ayant suivi les modules 1 et 2 de Feebat peuvent actuellement s'inscrire au club « Bâtir avec l'environnement » en signant sa charte. Tous les mois environ, une réunion en lien avec la construction durable a lieu dans chaque département avec les entreprises du club.

En 2010, la FFB a lancé la marque « **les pros de la performance énergétique** » pour valoriser les entreprises du bâtiment qui se positionnent sur le marché de la rénovation énergétique. Les pros de la performance énergétique sont des entreprises et artisans du bâtiment adhérents à la FFB et formés à la performance énergétique en rénovation ou en neuf. Ils sont signataires de la charte « bâtir avec l'environnement », ils sont qualifiés dans leur métier. Ils ont obtenu la mention « économie d'énergie » délivrée par QUALIBAT¹ ou QUALIFELEC² ou la certification « rénovation énergétique ».

Les pros de la performance énergétique proposent : une analyse énergétique avant travaux, des solutions de travaux adaptées au client et à son budget, la réalisation des travaux, un engagement sur la performance énergétique conventionnelle, un suivi personnalisé après travaux.

Les pros de la performance énergétique s'inscrivent pleinement dans le cadre de la campagne « bâtir avec l'environnement ».

Au niveau régional :

Depuis avril 2006, la FFB Pays de la Loire publie une revue : « **Bâtir avec l'environnement en Pays de la Loire** » (dénommée « Entreprendre l'environnement » jusqu'en avril 2007). Celle-ci traite, entre autres, des objectifs du Grenelle de l'environnement, des nouvelles règles professionnelles liées aux économies d'énergie et au développement durable, des notices environnementales pour répondre à des appels d'offres avec critères environnementaux, de l'actualité du bâtiment (les salons, les colloques, ...etc).

La FFB Pays de la Loire a **recruté deux ingénieurs** pour accompagner les entreprises qui souhaitent travailler dans l'éco construction, proposer une offre globale d'amélioration énergétique ou appliquer certaines méthodes venues de l'industrie.

La FFB Pays de la Loire participe régulièrement au **salon de l'habitat durable et des énergies renouvelables** et co-organise la **journée Passion bâtiment : rencontres du bâtiment et de l'environnement**, dont elle est à l'origine avec l'ADEME, ATLANBOIS, Expo Nantes Atlantique et le Pôle Génie Civil Eco construction (PGCE).

Chaque fédération départementale participe à des salons habitat, par exemple le salon ECOCITEA en Vendée. Les entreprises exposantes lors de cet événement doivent avoir suivi au moins les modules 1 et 2 de Feebat.

Afin de sensibiliser les entreprises et les artisans aux modules Feebat, la FFB a réalisé plusieurs réunions au cours desquelles a été intégré un module « zéro » de sensibilisation qui sert de base aux modules 1 et 2 de Feebat.

¹ Créé en 1949 à l'initiative du Ministre de la Construction et d'organisations professionnelles d'entrepreneurs, d'architectes et de maîtres d'ouvrages, QUALIBAT est un organisme de droit privé placé, sous le contrôle d'État, qui est chargé de la qualification et de la certification des entreprises du bâtiment. Il couvre tous les métiers du bâtiment (sauf l'électricité, secteur pour lequel il existe la qualification Qualifelec). La nomenclature Qualibat comprend près de 450 possibilités de qualifications et certifications avec pour chacune d'elles, une description technique des travaux correspondants. La qualification est accordée pour 4 ans et fait l'objet d'un contrôle annuel.

Depuis 2009, l'organisme peut délivrer la mention « Economie d'Energie » aux entreprises qui justifient de la formation d'au moins 10 % de leur personnel aux économies d'énergie (Feebat). En 2009, Qualibat a également mis en place une certification « rénovation énergétique de logements individuels » destinée aux entreprises aptes à réaliser des travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'une offre globale pour lesquels elles s'engagent sur un niveau de performance conventionnelle.

² Association loi 1901, QUALIFELEC est l'organisme de qualification des entreprises intervenant dans le champ de l'électricité. La qualification est attribuée par une commission pour 4 ans, avec un renouvellement simplifié tous les 2 ans. La nomenclature Qualifelec est divisée en 6 domaines qui couvrent l'ensemble des actions liées au secteur de l'électricité (électrotechnique, électrothermie, éclairage public, courants faibles,...). Pour chacun de ces domaines, des indices permettent de connaître le niveau de technicité des entreprises.

En 2009, le conseil d'administration de Qualifelec a créé la mention « Economie d'Energie ». Celle-ci est destinée aux entreprises qualifiées Qualifelec qui justifient de la formation d'au moins 10 % de leur personnel aux Economies d'énergie (Feebat). Qualifelec a également créé la mention « solaire photovoltaïque » associée à la qualification Electrotechnique.

Formations

Au niveau régional :

L'institut de formation et de recherche du bâtiment des Pays de la Loire (IFRB) a été créé en 1995 par les six fédérations (départementales et régionale) pour répondre aux besoins de formations des entreprises du bâtiment. Il propose des formations opérationnelles en intra et en inter entreprises dans différents domaines : encadrement et conduite de chantier, management, organisation, gestion, droit social et droit des marchés, sécurité... mais aussi des formations techniques notamment sur la construction durable et les économies d'énergie. La moitié des formations proposées par l'IFRB en 2009 sont en lien avec le thème du Grenelle de l'environnement.

Sur les thématiques liées au Grenelle de l'environnement, l'institut anime des formations courtes en rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires (Feebat), construction des bâtiments en RT 2012/bâtiments basse consommation/bâtiments à énergie positive, étanchéité à l'air, isolation thermique par l'extérieur, solaire thermique et photovoltaïque, qualité et gestion de l'eau, récupération des eaux de pluie, éco matériaux, etc.

Il propose également deux formations longues, l'une, certifiante, pour préparer le certificat de qualification professionnelle installateur, mainteneur en équipements thermiques, solaires et photovoltaïques et l'autre en monteur, poseur en équipement photovoltaïque.

Les formations sont organisées à Nantes, Angers, Laval, Le Mans, et La Roche-sur-Yon. Elles sont planifiées et mises en œuvre selon les besoins et les demandes des entreprises. Un planning semestriel présente l'offre de formations de l'IFRB : un exemple des formations liées au Grenelle est proposé en annexe...

Entre 2008 et 2009, le nombre de sessions de formations réalisées par l'IFRB en lien avec le Grenelle de l'environnement a nettement évolué : 10 formations fin 2008 et 85 formations en 2009.

Annexes et liens internet

Actions :

Bâtir avec l'environnement : www.ffbatiment.fr/batir-environnement/batir_eco.htm

Gestion des déchets : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les pros de la performance énergétique :

www.ffbatiment.fr/batir-environnement/performance_energetique.htm

Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI)

La Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) des Pays de la Loire représente les promoteurs du secteur privé. Elle définit les règles déontologiques et veille à l'éthique professionnelle de ses adhérents.

La FPI propose à ses adhérents : des publications (circulaires, tableaux de bord, FPC INFOS et le magazine Promotion Immobilière) qui fournissent des renseignements de caractère général ou pratique sur le secteur, divers documents (contrats types, plan comptable...), un service juridique et un service économique et financier qui suit l'évolution des principaux indicateurs du secteur, réalise des enquêtes et publie les analyses de marché et de tendances.

Actions

Depuis 2004, la FPI organise le concours des Pyramides d'Or. Ce concours dédié à ses adhérents, récompense les meilleurs projets au niveau régional et national en prenant en compte : la qualité, l'innovation et le savoir-faire dans la construction. Trois catégories priment les travaux en lien avec le développement durable : le Prix EDF « Bleu Ciel – développement durable », le Prix de « l'Innovation » et le Prix GrDF « Développement durable et gaz naturel ».

L'Observatoire du Logement de la Métropole Atlantique (OLOMA), outil créé à l'initiative de la FPI des Pays de la Loire, analyse l'état du marché et anticipe ses tendances. Depuis 2010, OLOMA identifie les opérations qui impliquent dans leur conception une démarche de développement durable et d'optimisation des performances énergétiques. Les premiers résultats sont disponibles depuis octobre 2010 sur le site OLOMA.

Le salon « 48 h de l'immo » s'est déroulé à Nantes en octobre. Pour sa deuxième édition, en 2010, il a mis en avant les questions et les opérations en lien avec le développement durable et les économies d'énergie. Une web TV a retransmis l'actualité du salon, deux questions en lien avec le Grenelle de l'environnement ont été intégrées à la vidéo.

Formations

La FPI a lancé fin 2009 un appel d'offres pour la désignation d'un organisme de formation pouvant mettre en place, pour ses adhérents, une formation spécifique au développement durable. Cet appel d'offres a été remporté par l'institut d'études économiques du conservatoire national des arts et métiers (ICH CNAM) qui propose 11 modules (cf. annexe n° 1, p. 28) d'une journée chacun. Les thèmes traités sont en lien direct avec les besoins des professionnels de l'immobilier neuf qui souhaitent s'investir dans le développement durable.

Annexes et liens internet

Formations :

Formation spécifique au développement durable : www.cnam-paysdelaloire.fr/promotion/

Annexe 1

Modules proposés par l'ICH CNAM

- 1 : Développement durable, une nouvelle approche du programme immobilier.
- 2 : Maîtriser les étapes d'une opération de promotion immobilière durable.
- 3 : Appréhender les contraintes environnementales d'un programme immobilier durable.
- 4 : Être promoteur du développement durable dans l'entreprise.
- 5 : Choisir la certification adaptée au programme immobilier durable.
- 6 : Repérer et évaluer le terrain adapté au programme immobilier durable.
- 7 : Concevoir un projet immobilier durable.
- 8 : Vendre un programme immobilier durable.
- 9 : Piloter la réalisation du programme immobilier durable.
- 10 : Garantir la performance du bâtiment.
- 11 : Intégrer le management environnemental dans l'entreprise de promotion.

Groupe pour l'Education Permanente des Professionnels de l'Aménagement de l'Espace Atlantique

Le groupe pour l'éducation permanente des professionnels de l'aménagement de l'espace Atlantique (GEP'Atlantique) est une association de professionnels des métiers de l'architecture créée en 2005 par l'UNSFa (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes) de Loire-Atlantique, l'UNSFa de Maine-et-Loire et l'ARDEPA (Association Régionale pour la Diffusion et la Promotion de l'Architecture). L'UNSFa de la Vendée a rejoint cette année son conseil d'administration.

Il a pour vocation d'accueillir et de concevoir en région Pays de la Loire des formations, dont celles du GEPA (Groupe pour l'Education Permanente des Architectes). Les stages sont destinés aux architectes et à l'ensemble des salariés des agences d'architecture, mais ils sont également ouverts à tous les acteurs du cadre de vie : ingénieurs, maîtres d'ouvrage, programmistes ...

Auprès de l'ENSAN (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes) et de l'URCAUE (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), le GEP'Atlantique fait partie du Pôle Atlantique, un des pôles régionaux initiés par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine pour fédérer les offres de formations dans les régions.

Formations

Le GEP'Atlantique propose trois formations en lien avec le développement durable :

- « Haute qualité environnementale » : une trentaine de participants ont suivi cette formation en 2010.
- « Qualité environnementale et énergétique des constructions bois » : une trentaine de participants ont suivi cette formation en 2010, dont un module « Construction Bois BBC » qui accueille une dizaine de stagiaires supplémentaire.
- « Réaliser un bâtiment basse consommation – BBC - Effinergie® » : c'est la première année que cette formation a lieu. Une quinzaine de participants devrait la suivre au second semestre 2010.

Annexes et liens internet

Formations :

Catalogue et calendrier des formations 2010 : www.gepatlantiqueformation.fr

Ordre des architectes

L'Ordre des architectes, institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, est un organisme de droit privé, chargé de missions de service public. L'inscription à l'Ordre des architectes confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte.

L'Ordre des architectes a pour fonction de définir et d'organiser la mission de l'architecte dans ses rapports avec l'intérêt public (exécution des politiques publiques en matière d'hygiène, de sécurité, de patrimoine, d'économie, d'environnement, d'urbanisme, etc.) et les intérêts privés (des propriétaires, des usagers, ainsi que des professionnels et des salariés du bâtiment).

L'Ordre des architectes se compose d'un Conseil national et de 26 Conseils régionaux :

- le Conseil national coordonne l'action des Conseils régionaux et représente la profession auprès des instances nationales, européennes et internationales ;
- les Conseils régionaux, auxquels doit s'inscrire l'architecte pour exercer sa profession et porter le titre, assure la tenue du tableau régional qui recense tous les architectes. Il défend le titre d'architecte et veille au respect du code des devoirs professionnels. La violation des règles du Code par l'architecte peut entraîner des sanctions disciplinaires prononcées par les chambres de discipline. D'une manière générale, les Conseils régionaux répondent aux demandes des architectes (formation...) et des particuliers (information, conciliation,...).

Actions

Le CROA (Conseil Régional de l'Ordre des Architectes) des Pays de la Loire est en lien avec le CNOA (Conseil National) qui a entrepris les actions suivantes :

- en avril 2010, refonte de la « Charte d'engagement des architectes en faveur du développement durable » ;
- en octobre 2010, parution d'une publication « Maires et Architectes : 18 propositions pour un urbanisme durable et une architecture responsable » ;
- conception et élaboration du DVD « Architecture responsable et développement durable » en collaboration avec la commission « formation ».

Formations

L'ensemble CNOA – CROA concourt à l'organisation de la formation permanente, notamment pour l'application du Grenelle de l'environnement :

- en commission interne de formation continue et le développement durable ;
- en participant à des groupes de travail externes ;
- en contacts avec les partenaires sociaux en charge des questions de formation professionnelle continue ;
- en échanges avec d'autres professions ;
- en favorisant l'obligation de formation professionnelle continue par déclaration des formations suivies par les architectes ;
- en informant les architectes sur les dispositifs de prise en charge financière de la formation professionnelle.

Au niveau régional :

Le CROA a créé une commission interne « Qualité architecturale et Développement durable » et s'appuie sur différents organismes régionaux dont la vocation est la formation tels que ARDEPA (Association Régionale pour le Développement de l'Enseignement pour les Architectes), la Maison régionale de l'architecture, GEP'Atlantique, le réseau des CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) départementaux, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, les syndicats d'architecture.

Annexes et liens internet

Ordre des architectes CNOA : www.architectes.org/accueils/cnoa

CAUE : www.caue44.com/-rubrique1-.html

Maison régionale de l'architecture : www.ma-lereseau.org/pays-de-la-loire

Sociétés coopératives de production du BTP (SCOP BTP)

Les SCOP sont des sociétés commerciales avec deux particularités essentielles :

- elles appartiennent à leurs salariés,
- quel que soit le capital qu'il détient, chaque associé dispose d'une voix. C'est le principe coopératif.

La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Production du Bâtiment et des Travaux Publics est un syndicat professionnel d'employeurs reconnu par les pouvoirs publics.

Les missions de la Fédération des SCOP sont :

- d'ordre politique ; elle assure une mission de défense des intérêts de ses adhérents (entreprises, concepteurs, bureaux d'études..) et participe par l'intermédiaire de ses mandataires aux orientations, décisions et actions qui concernent directement les entreprises du secteur,
- d'ordre technique ; elle assure une réponse de proximité à toutes les questions auxquelles sont confrontées les SCOP, informe l'ensemble des adhérents de l'actualité coopérative régionale ainsi que des actions, prises de position ou initiatives et propose des accompagnements spécifiques tant aux SCOP en difficulté qu'à celles récemment créées.

Actions

Au niveau national :

La Fédération des SCOP du BTP a inscrit le développement durable comme axe stratégique de ses missions d'accompagnement auprès de ses adhérents dès le Congrès d'Avignon de 2008.

De même, les Comités nationaux de Nancy (2009) et Lille (2010) ont eu pour thèmes la HQE (Haute Qualité Environnementale) et la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

La Fédération participe également au comité stratégique du plan bâtiment du Grenelle de l'Environnement.

Au niveau régional :

La Fédération Ouest des SCOP du BTP accompagne ses entreprises adhérentes sur les questions liées à la construction durable et à l'éco construction. Outre assurer une veille normative et stratégique sur les produits et l'évolution des marchés, la Fédération Ouest a souhaité dynamiser une filière éco construction par des rencontres entre professionnels (en y associant architectes, bureaux d'études, aménageurs...), la visite de chantiers type BBC et la participation à des salons estampillés construction durable : Viv'Expo à Rennes en 2009, Salon Habitat durable à Nantes en 2009 et 2010, Salon du Développement Durable de Brest (2010) ...

De même, la Fédération Ouest est présente au sein des groupes de travail de la branche BTP pour promouvoir et favoriser l'évolution des pratiques et la prise en compte de cette "révolution" culturelle au sein des métiers : on parle de polycompétences, d'assurer une

meilleure coordination des différents intervenants sur les chantiers... Par ailleurs, elle sollicite également les entreprises pour construire et proposer une offre construction durable pour le neuf comme pour la rénovation. Enfin, elle a exploré la possibilité de constituer des groupements d'entreprises pour élaborer une offre globale (permettant d'assurer un bouquet de travaux et bénéficier de l'éco PTZ, notamment).

La Fédération Ouest accompagne également ses adhérents sur la réponse dématérialisée¹ aux marchés publics. En effet, des donneurs d'ordre publics, tels que des Conseils Généraux ou Régionaux, ont souhaité, dans le cadre de la mise en place de leur Agenda 21, promouvoir et favoriser cette réponse dématérialisée. Ainsi, la Fédération Ouest organise des sessions de formation sur ce thème (décembre 2009, octobre 2010).

Elle publie une lettre d'information « SCOP BTP » qui consacre chaque numéro à l'actualité du réseau, à l'information des coopérateurs sur les actions et orientations mises en œuvre par leur union fédérale et aux rendus d'expériences entre autres, en lien avec le développement durable.

Formations

Elle est membre du comité de pilotage du dispositif FEEBAT. La fédération nationale participe à la campagne de communication lancée début juin 2010.

Études

En 2009, la Fédération des SCOP BTP a réalisé l'enquête nationale « Les SCOP du BTP et le développement durable ». L'objectif premier de cette enquête était de connaître la part des entreprises qui s'approprient le thème du développement durable.

¹La dématérialisation dans les marchés publics est une volonté émanant des entreprises et de l'État, de moderniser la procédure de passation. C'est la transformation de supports matériels en fichier numérique. Elle sert notamment à gérer de façon électronique des documents qui transitent au sein et entre les entreprises.

La chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils (SYNTEC)

La chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils (SYNTEC) est une fédération nationale de syndicats professionnels qui réunit plus de 1000 groupes et sociétés françaises spécialisées dans les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des études et du conseil, du recrutement et de la formation professionnelle.

La fédération SYNTEC est composée des syndicats suivants :

- Syntec informatique,
- Syntec ingénierie,
- la fédération de la formation professionnelle (FFP),
- le groupement des syndicats syntec études et conseil (GSSEC),
- foires, salons, congrès et événements de France (FSCEF).

En tout, Syntec Ingénierie représente 700 000 salariés en France (dont 215 000 rien que dans le secteur de l'ingénierie).

Les missions de la fédération Syntec sont les suivantes :

- la négociation et la conclusion de conventions et accords collectifs de travail,
- la représentation commune de ses unions de syndicats et de ses syndicats auprès des pouvoirs publics et d'organismes en France ou à l'étranger,
- l'étude des questions économiques, commerciales, techniques, juridiques, sociales et déontologiques.

Actions

Syntec Ingénierie a réalisé un carnet de bord développement durable (CBDD@2010). C'est un support méthodologique, composé d'ensemble de tableaux permettant de définir puis de suivre des objectifs et enjeux au regard du développement durable, spécifiques aux ouvrages/équipements considérés.

Le 21 octobre ont eu lieu à Paris les 9^e Rencontres de l'Ingénierie de la construction et de l'industrie : « Quelle vision partager pour quelles solutions d'avenir ? » où ont été proposées des applications concrètes, telles que l'éco conception, le lien eau/énergie /environnement, la performance énergétique. Des tables rondes sur ces thèmes se sont tenues entre des donneurs d'ordre, des maîtres d'ouvrage, des ingénieristes et leurs partenaires tout au long de la journée dans une perspective interprofessionnelle.

Formations

Au niveau national, Syntec Ingénierie a déployé un programme d'actions de formation continue ayant pour objectif de mettre à niveau les compétences des salariés -ingénieurs, techniciens, projeteurs et dessinateurs- dans la prise en compte des cadres réglementaires et des évolutions technologiques issues du Grenelle de l'environnement.

Parmi ces formations : l'amélioration énergétique des bâtiments existants, la Haute Qualité Environnementale (HQE), l'étude de faisabilité des approvisionnements des énergies des bâtiments, le diagnostic immobilier et les techniques de conception des énergies renouvelables.

Au programme de 2011, Syntec Ingénierie souhaite y ajouter : la qualité de l'air, la responsabilité sociale des entreprises dans le processus de réalisation d'un projet d'ingénierie et l'éco conception Syntec Ingénierie.

Annexes et liens internet

Actions :

carnet de bord développement durable : www.syntec-ingenierie.fr/fr/actualites/nouvelles

Formations :

www.avenir-ingenierie.fr/

L'Union Nationale des Economistes de la Construction (UNTEC)

L'Union Nationale des Economistes de la Construction (UNTEC) est l'unique organisation professionnelle des économistes de la construction.

Ses missions sont :

- accueillir les économistes de la construction et les accompagner dans leur vie professionnelle,
- améliorer les conditions d'exercice de la profession en agissant sur la gestion des compétences au sein des cabinets, le droit de la profession (droit de la dévolution des marchés, marchés de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux,...) et la mise à disposition de ressources techniques (méthodes, outils, guides,...),
- promouvoir l'économie de la construction auprès de l'ensemble des publics et partenaires : personnes en phase d'orientation professionnelle, maîtres d'ouvrage publics et privés, autres composantes de la maîtrise d'œuvre, pouvoirs publics,
- accompagner les évolutions techniques et réglementaires relatives à l'acte de construire (construction neuve et rénovation).

Actions

L'UNTEC est membre de l'association Haute Qualité Environnementale (Association HQE) et siège au comité de pilotage du Plan Bâtiment du Grenelle de l'environnement. Cette association est consultée par le MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) sur des sujets tels que le renforcement de l'utilisation du bois dans la construction, la valorisation des déchets issus de la déconstruction de bâtiments, l'amélioration de l'étanchéité des façades,... etc, et participe aux travaux de formalisation et de diffusion de la base de données française de référence sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction (INIES). Elle est associée à des projets réalisés sous l'égide de la Fondation Bâtiment Energie, tels que les Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDES) qui permettent par une étude détaillée de réaliser un bilan environnemental des matériaux de construction pouvant être utilisé dans un projet.

Depuis plusieurs années, les thèmes des congrès de l'UNTEC sont centrés sur les implications du développement durable dans la construction. L'UNTEC diffuse à 10 000 exemplaires la revue trimestrielle Economie & Construction qui comprend une rubrique spécifique à l'environnement.

Sur le volet Accessibilité du développement durable, l'UNTEC a créé la marque Eco-accessibilité® qui promeut un réseau d'opérateurs qualifiés et supervisés susceptibles de réaliser des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et de la voirie (avec l'engagement de production de rapports complets, clairs, fiables et exploitables) et d'intégrer la réglementation Accessibilité dans la conception des projets de construction et de rénovation.

Depuis l'automne 2010, l'UNTEC a souscrit pour chacun de ses membres une licence d'accès au site e-nergieBat : site sur la formation à la rénovation énergétique des bâtiments existants (base de connaissance et d'autoévaluation sur 35 modules).

Formations

L'UNTEC propose aux publics professionnels un ensemble de formations fondamentales et opérationnelles pour développer leurs compétences dans la qualité environnementale du bâtiment :

- Approfondissement des pratiques professionnelles : la réglementation accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, la RT 2010/2012 : bases et implications en économie de la construction et les connaissances du chauffage et de la climatisation : technologies, vocabulaire, réglementation.
- Perfectionnement des pratiques professionnelles : appréhender le coût global citoyen, Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) : management environnemental, QEB : systèmes constructifs – matériaux, actualisation HQE, intégration des certifications dans l'économie des projets, prescrire le bois en construction (en lien avec le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois)) et déconstruction de bâtiments et gestion des déchets.

Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire

L'Union Sociale pour l'Habitat (USH) des Pays de la Loire représente les organismes d'habitat social auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et de l'ensemble des partenaires. Elle assure le pilotage et l'animation de l'action politique et professionnelle du mouvement HLM en région.

Face aux enjeux liés à la lutte contre le changement climatique, la rénovation thermique des bâtiments est l'un des chantiers les plus importants du Grenelle de l'environnement. Pour le parc social, cela se traduit par la rénovation avant 2020 de l'ensemble du parc de logements (800 000 au niveau national) dont la consommation est supérieure à 230 kWh/m²/an pour ramener leur consommation à des valeurs inférieures à 150 kWh/ m²/an.

Afin de soutenir et de renforcer l'activité des organismes et des partenaires du secteur social en matière de développement durable, l'USH des Pays de la Loire a mis en place plusieurs actions et formations en lien avec le Grenelle de l'environnement.

Actions

En 2009, l'USH des Pays de la Loire a mis en place un « **projet régional développement durable** » qui se veut un point de rencontre entre les bailleurs sociaux, les collectivités et les partenaires des organismes (caisse des dépôts et consignations, État, conseil régional de concertation...). Dans ce cadre, un ensemble d'actions ont été menées :

- janvier 2009, réalisation d'un **guide des aides en faveur du développement durable**, qui recense toutes les aides et subventions relatives au développement durable au niveau local, départemental, régional ou Européen.
- juin 2010, réalisation d'un document de présentation du **dispositif régional de réhabilitation thermique du Parc social** (cf annexe n°1 . p.40). Ce document de 8 pages contient entre autres : les aides 2010 pour la réhabilitation du parc locatif social, les financements croisés (éco prêt CDC, FEDER...etc), l'éligibilité des opérations,...etc.
- d'ici la fin de l'année 2010, mise en place d'un cahier des charges pour les bailleurs qui souhaitent installer un **appartement éco pédagogique**. Ce logement a pour vocation de sensibiliser les locataires du parc social aux problèmes liés aux économies d'énergie et au développement durable.

Formations

Début 2009, l'USH a mis en place, en partenariat avec l'Université de Nantes, un « **diplôme universitaire habitat social et développement durable** ». Cette formation diplômante de second cycle (à partir de bac + 2) est accessible, en formation continue, à tous les salariés des organismes HLM de la région. 18 participants ont suivi la première session. La deuxième session, qui comportera une quinzaine de salariés-étudiants, débutera en mars 2011.

L'idée est de créer et d'animer un réseau de compétences autour du développement durable (sur ses composantes environnementales, sociales et économiques) appliqué à l'habitat social. Le contenu de la formation est organisé de manière à donner les connaissances et les savoir-faire nécessaires aux « salariés-étudiants » en responsabilité au sein des organismes adhérents, ou au sein des organisations partenaires proches de l'USH des Pays de la Loire.

Le cursus comprend des cours théoriques mais également des ateliers plus opérationnels qui prennent la forme de journées professionnelles régionales ouvertes à un plus large public ou de visites de sites.

Les objectifs opérationnels de la formation sont :

- acquérir et consolider les connaissances sur le thème du développement durable,
- approfondir les enjeux liés aux problématiques du développement durable dans le domaine de l'habitat,
- acquérir des compétences en matière de conduite et de gestion de projet de management du développement durable au sein de leur organisation.

L'USH fait également le relais entre l'AFPOLS (organisme de formation du mouvement HLM) et les bailleurs sociaux de la région en sélectionnant des formations autour des problématiques du développement durable et en les proposant à ses adhérents.

Études

L'USH a réalisé en janvier 2010 une photographie régionale des consommations d'énergie du parc locatif social « **Performance énergétique du parc locatif social existant dans les Pays de la Loire** » (cf annexe n° 2, p. 47).

Annexes

Actions :

Annexe 1 : dispositif régional de réhabilitation thermique du parc social. p. 40

Études :

Annexe 2 : performance énergétique du parc locatif social existant dans les Pays de la Loire. p. 47

Annexe 1



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
DES Pays de la Loire

DISPOSITIF REGIONAL DE REHABILITATION THERMIQUE DU PARC LOCATIF SOCIAL EN PAYS DE LA LOIRE

1 / Présentation de la politique régionale de réhabilitation du parc locatif social pour l'année 2010

La politique régionale de réhabilitation 2010 s'appuie sur les principes suivants :

- **Un champ élargi** aux logements situés en ZUS et hors intervention de l'ANRU devant être réhabilités;
- Des financements **couvrant les classes C à G du DPE** avec des financeurs et modalités différentes ;

Les différents financeurs du dispositif régional pour l'année 2010 sont :

- **Le Conseil Régional** est présente sur **les classes C et D** à hauteur de 20% sur 20 000€/ logement. Tous les travaux sont pris en compte si les exigences d'amélioration thermique sont respectées.
- **L'éco-prêt de la CDC** pour les **classes E à G** portant exclusivement sur les performances énergétiques des opérations situées hors ANRU et en zone ANRU.
- **L'ADEME** présente sur les classes C à G avec un taux de subvention de 30% et un objectif de consommation thermique après travaux de 80 kWhep/m²/an.
Cette aide accordée dans le cadre de la convention Etat-ADEME-Région n'est pas cumulable avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- **Prêt sur ressource de la CCP du BTP (enveloppe 1)** pour les classes D à G avec un prêt à 1% sur 15 ans plafonné à 33% des travaux par opération. Un principe de bon de réservation a été mis en place par **Dexia** qui distribue ce prêt.
- **Le FEDER** présent sur les classes C à G avec un taux d'intervention différencié entre C D d'une part, E F G d'autre part ; seuls les travaux d'économie d'énergie sont pris en compte.
Les travaux peuvent avoir commencés mais seules les factures postérieures au 1^{er} juillet 2009 seront éligibles. Le dossier éligible ne doit pas être soldé avant l'accusé de réception du dépôt du dossier complet de demande de subvention FEDER.
- **Le dégrèvement de la TFPB** pour toutes les classes à hauteur de 25% des dépenses éligibles.

Pour les dossiers de financement, le dispositif régional s'appuie sur 2 documents :

- **Un dossier de demande de subvention FEDER.** Le dossier est disponible sur le site www.europe-en-paysdelaloire.eu ;
- **Un dossier de demande de subvention commun** pour le Conseil Régional, l'éco-prêt CDC, l'ADEME et le prêt sur ressource de la CCP du BTP (enveloppe 1). Les organismes d'Hlm membres de l'USH des Pays de la Loire peuvent télécharger ce dossier commun sur l'extranet du site de l'USH des Pays de la Loire à l'adresse www.ush-pl.org.

Pour mémoire, on notera l'existence de 2 autres prêts pour le financement des opérations de réhabilitation du parc locatif social sans condition liée à l'amélioration thermique des logements :

- **Le prêt PAM de la CDC** pour le financement de travaux de réhabilitation ;
- **Prêt sur ressource de la CCP du BTP + abondement de Dexia (enveloppe 2)** pour le financement de travaux d'économie d'énergie et travaux associés sans exigence de performance énergétique.

3 / Schéma de principe des financements croisés

Dans le schéma qui suit, les classes indiquées en haut sont les classes d'origine.

Les financements sur fond vert prennent en compte uniquement les travaux d'amélioration thermique

Le financement sur fond orange prend en compte l'ensemble des travaux (montant plafonné)

| | Logements en classe C | Logements en classe D | Logements en classe E | Logements en classe F | Logements en classe G |
|---|--|-----------------------|--|---------------------------------|-----------------------|
| Consommation énergétique en kwhep/m ² /an | 91-150 | 151-230 | 231-330 | 331-450 | supérieure à 450 |
| % du parc Hlm consolidation DPE (USH PDL) | 37% | 39% | 16% | 4% | 1% |
| Nouveaux Financements | Conseil Régional Subvention de 20 % avec un plafond de 20 000 €/logement, soit 4 000 € maxi nécessité de gain énergétique de 50 kwhep/m ² /an mini ou changement de classe | | Eco Prêt CDC Prêt à 1,9% sur 15 ans ou 2,35% sur 20 ans Equivalent 9 % de la subvention sur 16 000 €/logement soit 1 440 € | | |
| | Subvention de 10% avec plafond de 20 000€/logt Soit 2 000€ maxi nécessité de gain énergétique de 80 kwh/m ² /an mini | | FFDR Subvention de 20% avec plafond de 20 000€/logt Soit 4 000€ maxi Changement de classe en C mini | | |
| | Etat : Dégrèvement TFPB 25% des dépenses éligibles Equivalent 11 % de subvention (source USH) | | | | |
| | | | Prêt Caisse des Congés Payés du BTP (enveloppe 1) Prêt à 1% sur 15 ans maxi Prêt plafonné à 33% des travaux par opération et à 500 K€ par organisme | | |
| | | | changement de classe (C ou B) | atteinte classe D exclusivement | |
| ADEME Subvention de 30% des travaux de maîtrise de l'énergie (hors ENR) Aide plafonnée selon SHON (40 K€ < 500 m ² ; 70 K€ de 500 et 1500 m ² ; 120 K€ > 1500 m ²) Condition d'éligibilité : consommation thermique après travaux < 80 kwhep/m ² /an et gain d'économie d'énergie de 30% dont 20% par des actions sur le bâti Aide non cumulable avec les CEE | | | | | |

4 / Eligibilité des opérations

Situation n°1 : classes d'origine E,F ou G → classe d'arrivée C (minimum)

Situation n°2 : classes d'origine E,F ou G → atteinte classe C seulement

Situation n°3 : classe d'origine D → atteinte classe C minimum et gain mini de 80 kwh/m2/an

Situation n°4 : classe d'origine D → atteinte classe C (sans gain de 80 kwh/m2/an)

Situation n°5 : classe d'origine C → atteinte classe B minimum et gain de 80 kwh/m2/an

Situation n°6 : classe d'origine C → atteinte classe B ou gain de 50 kwh/m2/an

A noter que les situations 1, 3, 5 et 6 peuvent bénéficier le cas échéant du financement de l'ADEME (voir tableau page précédente) si les conditions décrites dans le tableau ci-avant sont respectées.

Situation n°1 : classes d'origine E,F ou G → classe d'arrivée C (minimum) *

| Classement d'origine | Financeurs | Modalités de participation | Objectifs de résultats |
|----------------------|----------------------------|---|--|
| Classes E, F, G | CDC | Eco-prêt (exclusivement sur performances énergétiques) Equivalent 1 440€ | Gain minimum de 80kwh/m2/an Classe d'arrivée C mini |
| | FEDER | Subvention de 20% du coût des travaux énergétiques plafonnée à 20 000€/logt Max 4 000€ | Gain minimum de 80kwh/m2/an Classe d'arrivée C mini |
| | ETAT : dégrèvement TFPB | 25% des dépenses au titre des travaux éligibles Equivalent 11% de subvention | Prise en compte des Travaux d'économie d'énergie |

* voir pour financement ADEME supplémentaire si conditions respectées

Situation n°2 : classes d'origine E,F ou G → atteinte classe D seulement

| Classement d'origine | Financeurs | Modalités de participation | Objectifs de résultats |
|----------------------|----------------------------|---|--|
| Classes E, F, G | ETAT : dégrèvement TFPB | 25% des dépenses au titre des travaux éligibles Equivalent 11% de subvention | Prise en compte des Travaux d'économie d'énergie |
| | CCP du BTP - Dexia | Prêt de 1% sur 15 ans Montant prêt plafonné/ opération et / organisme | Classe d'arrivée D Travaux démarrés en 2009 et terminés en 2010 |

Situation n°3 : classe d'origine D → atteinte classe C minimum et gain de 80 kwh/m2/an *

| Classement d'origine | Financeurs | Modalités de participation | Objectifs de résultats |
|----------------------|----------------------------|---|--|
| Classe D | REGION | Subvention de 20% sur 20 000€/logt (Tous travaux pris en compte) Max 4 000€ | Gain minimum de 80kwh/m2/an ou changement de classe |
| | FEDER | Subvention de 10% du coût des travaux énergétiques plafonnée à 20 000€/logt Max 2 000€ | Gain minimum de 80kwh/m2/an |
| | ETAT : dégrèvement TFPB | 25% des dépenses au titre des travaux éligibles Equivalent 11% de subvention | Prise en compte des Travaux d'économie d'énergie |
| | CCP du BTP - Dexia | Prêt de 1% sur 15 ans Montant prêt plafonné/ opération et / organisme | Classe d'arrivée C Travaux démarrés en 2009 et terminés en 2010 |

* voir pour financement ADEME supplémentaire si conditions respectées

Situation n°4 : classe d'origine D → atteinte classe C (sans gain de 80 kwh/m2/an)

| Classement d'origine | Financeurs | Modalités de participation | Objectifs de résultats |
|----------------------|----------------------------|---|--|
| Classe D | REGION | Subvention de 20% sur 20 000€/logt (Tous travaux pris en compte) Max 4 000€ | Gain minimum de 80kwh/m2/an ou changement de classe |
| | ETAT ; dégrèvement TFPB | 25% des dépenses au titre des travaux éligibles Equivalent 11% de subvention | Prise en compte des Travaux d'économie d'énergie |
| | CCP du BTP - Dexia | Prêt de 1% sur 15 ans Montant prêt plafonné/ opération et / organisme | Classe d'arrivée C Travaux démarrés en 2009 et terminés en 2010 |

Situation n°5 : classe d'origine C → atteinte classe B minimum et gain de 80 kwh/m2/an *

| Classement d'origine | Financeurs | Modalités de participation | Objectifs de résultats |
|----------------------|----------------------------|---|---|
| Classe C | REGION | Subvention de 20% sur 20 000€/logt (Tous travaux pris en compte) Max 4 000€ | Gain minimum de 50kwh/m2/an ou changement de classe |
| | FEDER | Subvention de 10% du coût des travaux énergétiques plafonnée à 20 000€/logt Max 2 000€ | Gain minimum de 80kwh/m2/an |
| | ETAT ; dégrèvement TFPB | 25% des dépenses au titre des travaux éligibles Equivalent 11% de subvention | Prise en compte des Travaux d'économie d'énergie |

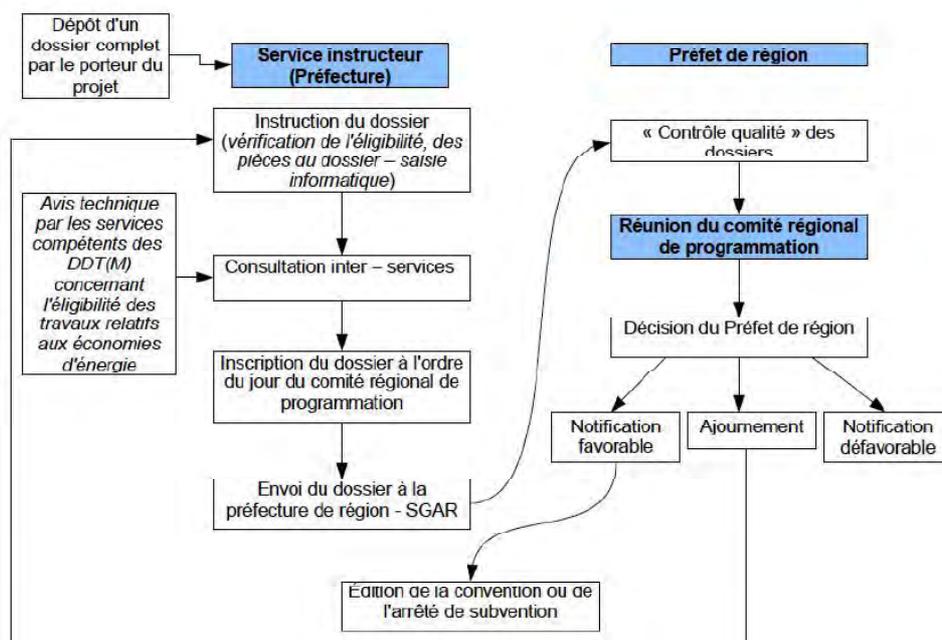
* voir pour financement ADEME supplémentaire si conditions respectées

Situation n°6 : classe d'origine C → atteinte classe B ou gain de 50 kwh/m2/an *

| Classement d'origine | Financeurs | Modalités de participation | Objectifs de résultats |
|----------------------|----------------------------|---|---|
| Classe C | REGION | Subvention de 20% sur 20 000€/logt (Tous travaux pris en compte) Max 4 000€ | Gain minimum de 50kwh/m2/an ou changement de classe |
| | ETAT ; dégrèvement TFPB | 25% des dépenses au titre des travaux éligibles Equivalent 11% de subvention | Prise en compte des Travaux d'économie d'énergie |

* voir pour financement ADEME supplémentaire si conditions respectées

CIRCUIT D'INSTRUCTION DANS LE CADRE DU FEDER



USH des Pays de la Loire – Juillet 2010 -

6



LES CORRESPONDANTS EN REGION PAYS DE LA LOIRE

| services | correspondants | coordonnées |
|---|----------------|---|
| SERVICES INSTRUCTEURS – DEPOT DES DOSSIERS | | |
| Préfecture 44 | M. AYMARD | Direction de l'aménagement et de l'environnement Bureau de l'animation territoriale et de l'emploi 6, quai Ceineray - 44035 NANTES cedex 1 Tél : 02.40.41.46.45 Fax : 02.40.41.22.77 Courriel : jerome.aymard@loire-atlantique.gouv.fr |
| Préfecture 49 | M. ROUIBI | Direction de l'interministérialité et du développement durable Bureau des financements de l'Etat et de l'Union européenne Place Michel Debré - 49934 ANGERS cedex 9 Tél : 02.41.81.82.70 Fax : 02.41.81.82.46 Courriel : said.rouibi@maine-et-loire.gouv.fr |
| Préfecture 53 | M. DREANO | Direction des politiques territoriales Bureau de l'aménagement du territoire et des finances publiques 46, rue Mazagran - BP 1507 - 53015 LAVAL cedex Tél : 02.43.01.52.50 Fax : 02.43.01.52.51 Courriel : gwenael.dreano@mayenne.gouv.fr |
| Préfecture 72 | Mme DUROUSSEAU | Direction des actions et mutualisations interministérielles Bureau des politiques contractuelles et du développement durable Place Aristide Briand - 72041 LE MANS cedex 9 Tél : 02.43.39.72.42 Fax : 02.43.85.45.76 Courriel : feder@sarthe.gouv.fr |
| Préfecture 85 | M. BRECHAULT | Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales et des Affaires Juridiques. 3e bureau 29, rue Delille - 85922 LA ROCHE SUR YON – cedex 9 Tél : 02.51.36.70.18 Fax : 02.51.36.70.55 Courriel : feder@vendee.gouv.fr |

USH des Pays de la Loire – Juillet 2010 -

7

| SERVICES INSTRUCTEURS – AVIS TECHNIQUE POUR LA PREFECTURE (<i>éligibilité des travaux d'économie d'énergie</i>) | | |
|---|---|---|
| DDTM 44 | Camille PATARD Sébastien LAUNAY | Service Râtiment l ogement 10 Bd Gaston Serpette - BP 53606 - 44036 NANTES Cedex 1 Tél : 02 40 67 25 51 Fax : 02 40 67 25 52 courriel : ddtm-sbl@loire-atlantique.gouv.fr |
| DDT 49 | Sylvain MAURICE Gérard LAURENDEAU | Service Construction Habitat Ville Cité administrative 15 bis rue Dupetit-Thouars - 49047 ANGERS CEDEX 01 Tél : 02 41 86 66 02 Fax : 02 41 86 82 76 courriel : CHV.DDEA-49@equipement-agriculture.gouv.fr ou ddt-chv@maine-et-loire.gouv.fr |
| DDT 53 | Martine DE BERNON Brigitte ERNOULT | Service Habitat Bâtiment et Transports Cité administrative Rue Mac Donald - BP 23009 - 53063 LAVAL CEDEX 9 Tél : 02.42.67.87.25 Fax : 02 43 56 98 84 courriel : ddt-shbt@mavenne.gouv.fr |
| DDT 72 | Stéphane PAVAGEAU Pierre ROUSSEAU Isabelle ALLAIN | Service Habitat Ville Construction 34 rue Chanzy - 72042 Le Mans cedex9 Tél : 02 43 78 87 00 Fax : 02 43 78 88 40 courriel : ddt-shvc@sarthe.gouv.fr |
| DDTM 85 | Martine GAUVARD | Service Habitat et Construction 19 rue Montesquieu - 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX Tél : 02 51 44 31 10 Fax : 02 51 44 31 18 courriel : SH.DDEA-85@equipement-agriculture.gouv.fr ou ddtm-shc@vendee.gouv.fr |

Annexe 2



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
DES Pays de la Loire

PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PARC LOCATIF SOCIAL EXISTANT DANS LES PAYS DE LA LOIRE

INTRODUCTION

Pour répondre aux sollicitations des partenaires du logement social au niveau régional, l'USH des Pays de la Loire a réalisé **une photographie régionale des consommations d'énergie** du parc locatif social.

Ce bilan régional a comme objectifs principaux :

- **d'évaluer le niveau des consommations énergétiques** du parc locatif social à travers les résultats des DPE réalisés par les organismes d'Hlm sur la base d'un échantillon représentatif du parc ;
- **de partager cette connaissance avec les partenaires** (Collectivités, Etat, partenaires financiers) de plus en plus impliqués sur le thème du développement durable afin d'accompagner la mise en place d'une politique régionale de réhabilitation du parc locatif social.

L'ECHANTILLON DE L'ETUDE

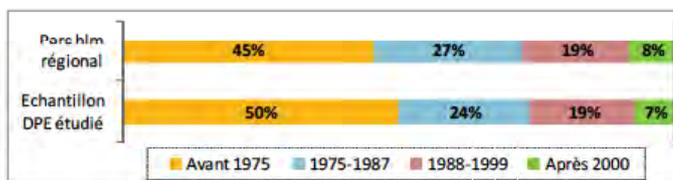
Le diagnostic énergétique du parc locatif social porte sur **115 360 logements**, soit un échantillon représentatif correspondant à **58% des 197 000 logements du parc Hlm régional**. Cette représentativité est très variable selon les départements ligériens : de 88% pour la Sarthe à 21% pour le Maine-et-Loire (cf. tableau ci contre).

| Départements | Parc Hlm (source EPLS) | Echantillon DPE étudié | % |
|-------------------------|------------------------|------------------------|------------|
| Loire-Atlantique | 69 489 | 53 347 | 77% |
| Maine-et-Loire | 56 973 | 12 000 | 21% |
| Mayenne | 10 361 | 4 097 | 27% |
| Sarthe | 36 856 | 32 293 | 88% |
| Vendée | 18 555 | 13 623 | 73% |
| Pays de la Loire | 197 234 | 115 360 | 58% |

Les principales caractéristiques de l'échantillon DPE étudié en comparaison du parc locatif hlm régional :

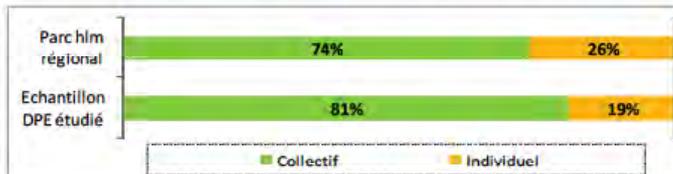
L'âge

50% des logements construits avant 1975 et 24% construits entre 1975 et 1987, soit 77 500 logements étudiés principalement concernés par l'amélioration de la performance thermique.



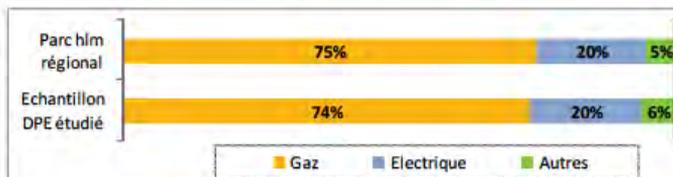
La typologie

81% de logements collectifs et 19% de maisons individuelles : une légère surreprésentation du collectif dans l'échantillon des logements étudiés par rapport au parc locatif social régional.



L'énergie de chauffage

74% des logements étudiés sont chauffés au gaz, 20% en électrique et 6% par d'autres types d'énergie (bois, fuel, réseau de chaleur) : on note une très bonne représentation des énergies par rapport au parc hlm régional (estimatif).



LES RESULTATS DE L'ETUDE

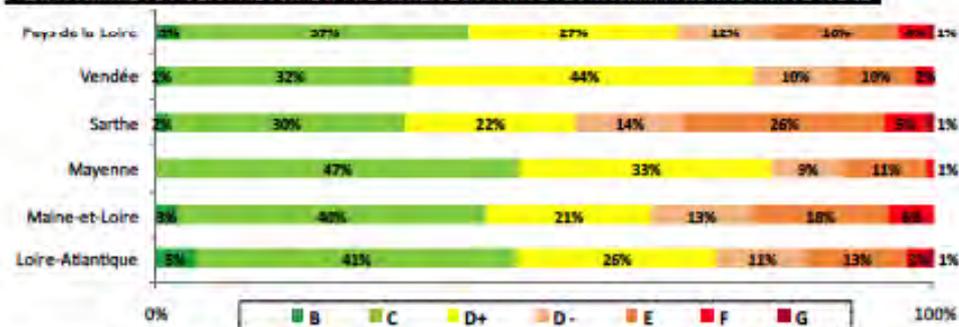
Rappelons les orientations nationales du Grenelle de l'Environnement en matière d'amélioration de la performance thermique du parc locatif social :

Réduire la consommation énergétique des 800 000 logements les moins performants, c'est-à-dire classés en catégorie E, F et G (+ de 230 kWhep/m².an) ou en catégorie F et G pour les logements en électrique (+ de 330 kWhep/m².an), pour les faire passer en catégorie C (- de 150 kWhep/m².an) ;

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par un facteur 4 d'ici 2050.



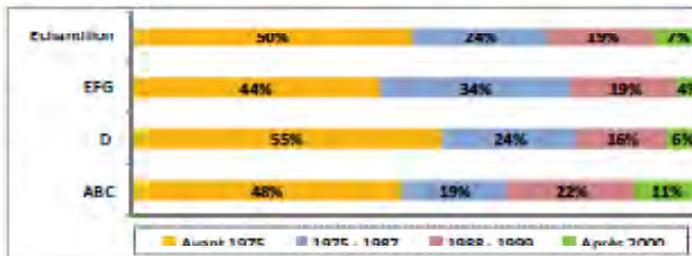
Le classement du parc locatif social étudié selon les étiquettes de consommation énergétique des DPE



Au niveau régional, 21% des logements sont classés en E F G, 27% en D+ (150-200 kWhep/m².an), 12% en D- (200-230 kWhep/m².an), 37% en C et 3% en B. Ces résultats montrent le bon niveau général du parc locatif Hlm avec une consommation énergétique moyenne de 170 kWhep/m².an.

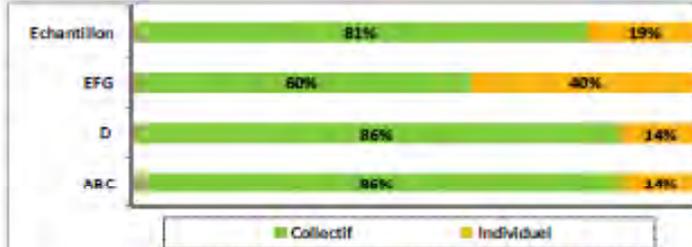
Classement selon l'âge

Les logements classés E F G sont davantage représentés dans le parc construit entre 1975 et 1987 (34% contre 24% pour l'échantillon étudié). Ceci illustre les effets bénéfiques en matière de performance thermique des réhabilitations antérieures ciblées sur les logements anciens construits avant 1975.



Classement selon la typologie

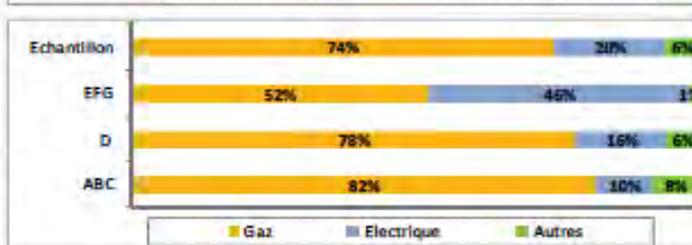
Les logements classés E F G sont davantage de type individuel (40% contre 19% pour l'échantillon étudié). Il faut noter qu'une large majorité de ces maisons individuelles classées en E F G sont chauffées en électrique : plus de 80% des 9 000 logements concernés.



Classement selon l'énergie

Les logements classés E F G utilisent davantage l'électricité comme énergie de chauffage (46% contre 20% pour l'échantillon étudié).

Les logements électriques sont fortement pénalisés par le mode de calcul utilisant le ratio d'énergie primaire de 2,58.



Ces résultats des DPE du parc locatif social des Pays de la Loire montrent la forte influence des logements avec chauffage électrique dans le classement global du parc.

Il apparaît donc nécessaire d'observer ici un classement de l'échantillon des DPE sans les logements avec chauffage électrique. Ce nouvel échantillon étudié représente 93 140 logements locatifs sociaux, soit 47% du parc locatif Hlm régional.

Le classement des DPE du parc locatif social (hors logements avec chauffage électrique)

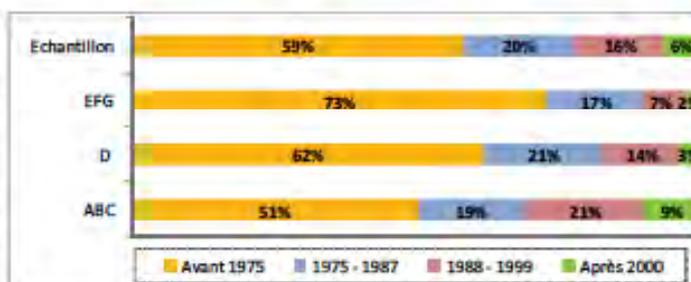


Au niveau régional, 14% des logements (hors chauffage électrique) sont classés en C et F contre 21% pour l'échantillon global. 41% des logements sont classés en D, dont 12% en D- (200-230 kWhep/m²/an).

La consommation énergétique moyenne de ces 93 140 logements est de 159 kWhep.m².an (contre 170 kWhep.m².an pour l'ensemble de l'échantillon).

Classement selon l'âge

Les logements (hors électrique) classés en E F G concernent essentiellement le parc locatif social construit avant 1975 (73% contre 59% pour l'échantillon étudié). Rappelons que la 1^{ère} RT date de 1975 et que par conséquent ces logements ont été construits en dehors de toute réglementation thermique.



Classement selon la typologie

Les logements (hors électrique) classés E F G sont essentiellement des logements de type collectif (85%). On constate des résultats équivalents pour les logements mieux classés en B, C ou D ce qui montre le peu d'influence de la typologie des logements sur les résultats des DPE.



↳ Ces croisements entre les résultats des DPE et les principales caractéristiques des logements observées dans cette étude montrent qu'en dehors du parc utilisant l'électricité pour le chauffage, les logements classés en E F ou G concernent principalement le patrimoine collectif ancien construit avant 1975.

Les DPE analysés permettent également de constater que les logements (hors électrique) avec un système de chauffage individuel ont des performances thermiques mesurées par les DPE moins bonnes : 47% des logements classés en E F G alors qu'ils représentent 31% de l'échantillon.

ZOOM PAR TERRITOIRE

Nantes Métropole

L'échantillon DPE représente 43 757 logements soit 91% du parc Hlm total présent sur l'agglomération nantaise. On note que 46% de ces logements ont été construits avant 1975, 8% sont de type individuel et 14% sont en chauffage électrique.

| Etiquettes DPE | Logements | % |
|-----------------|-----------|------|
| A | 248 | 0% |
| B | 2 374 | 5% |
| C | 18 234 | 42% |
| D + | 11 441 | 26% |
| D - | 5 188 | 12% |
| E | 4 875 | 11% |
| F | 1 097 | 3% |
| G | 290 | 1% |
| Echantillon DPE | 43 757 | 100% |

Résultats DPE :

- 15% des logements étudiés sont classés en E F ou G
- 38% des logements étudiés sont classés en D dont 12% en D - (200 à 230 kWhep/m²/an)
- 42% sont classés en C et 5% en B

Si l'on exclut les logements avec chauffage électrique, la part de logements en E F et G est de 14% de l'échantillon, soit une proportion semblable à celle de la région.

Département de la Loire-Atlantique hors Nantes Métropole

L'échantillon DPE représente 8 730 logements soit 41% du parc Hlm total présent sur le territoire. On note que 19% de ces logements ont été construits avant 1975, 39% sont de type individuel et 34% sont en chauffage électrique.

| Etiquettes DPE | Logements | % |
|-----------------|-----------|------|
| A | 0 | 0% |
| B | 121 | 1% |
| C | 3 481 | 40% |
| D + | 2 141 | 25% |
| D - | 878 | 10% |
| E | 1 780 | 20% |
| F | 340 | 4% |
| G | 8 | 0% |
| Echantillon DPE | 8 727 | 100% |

Résultats DPE :

- 24% des logements étudiés sont classés en E F ou G
- 35% des logements étudiés sont classés en D dont 10% en D - (200 à 230 kWhep/m²/an)
- 40% sont classés en C et 1% en B

Par rapport aux résultats régionaux, on observe une proportion équivalente de logements en E F et G. On note qu'une part importante de ces logements sont équipés de chauffage électrique : 86% des 2 100 logements classés E F et G.

Angers Loire Métropole

L'échantillon DPE représente près de 9 400 logements soit 30% du parc Hlm total présent sur l'agglomération d'Angers. On note que 54% de ces logements ont été construits avant 1975, 11% sont de type individuel et 11% sont en chauffage électrique.

| Etiquettes DPE | Logements | % |
|-----------------|-----------|------|
| A | 0 | 0% |
| B | 334 | 4% |
| C | 4 431 | 47% |
| D + | 2 256 | 24% |
| D - | 752 | 8% |
| E | 1 156 | 12% |
| F | 461 | 5% |
| G | 3 | 0% |
| Echantillon DPE | 9 393 | 100% |

Résultats DPE :

- 17% des logements étudiés sont classés en E F ou G
- 32% des logements étudiés sont classés en D dont 8% en D - (200 à 230 kWhep/m²/an)
- 47% sont classés en C et 4% en B

Si l'on exclut les logements avec chauffage électrique, la part de logements en E F et G est de 10% de l'échantillon, soit une proportion plus faible en comparaison d'autres agglomérations de la région.

Laval Agglomération

L'échantillon DPE représente près de 4 000 logements soit 50% du parc Hlm total présent sur l'agglomération de Laval. On note que 48% de ces logements ont été construits avant 1975, 1% sont de type individuel et 21% sont en chauffage électrique.

| Etiquettes DPE | Logements | % |
|-----------------|-----------|------|
| A | 0 | 0% |
| B | 0 | 0% |
| C | 1 840 | 46% |
| D + | 1 285 | 32% |
| D - | 363 | 9% |
| E | 442 | 11% |
| F | 35 | 1% |
| G | 0 | 0% |
| Echantillon DPE | 3 965 | 100% |

Résultats DPE :

- 12% des logements étudiés sont classés en E F ou G
- 41% des logements étudiés sont classés en D dont 9% en D - (200 à 230 kWhep/m²an)
- 46% sont classés en C

Si l'on exclu les logements avec chauffage électrique, la part de logements en E F et G est de 4% de l'échantillon, soit une proportion beaucoup plus faible que celle observée dans les autres agglomérations de la région.

Le Mans Métropole

L'échantillon DPE représente 19 400 logements soit 83% du parc Hlm total présent sur l'agglomération du Mans. On note que 65% de ces logements ont été construits avant 1975, 3% sont de type individuel et 5% sont en chauffage électrique.

| Etiquettes DPE | Logements | % |
|-----------------|-----------|------|
| A | 0 | 0% |
| B | 522 | 3% |
| C | 7 792 | 40% |
| D + | 4 142 | 21% |
| D - | 2 856 | 15% |
| E | 3 471 | 18% |
| F | 464 | 2% |
| G | 186 | 1% |
| Echantillon DPE | 19 433 | 100% |

Résultats DPE :

- 21% des logements étudiés sont classés en E F ou G
- 36% des logements étudiés sont classés en D dont 15% en D - (200 à 230 kWhep/m²an)
- 40% sont classés en C et 3% en B

Si l'on exclu les logements avec chauffage électrique, la part de logements en E F et G est de 20% de l'échantillon, soit une proportion plus élevée que celle observée dans les autres agglomérations de la région.

Département de la Sarthe hors Le Mans Métropole

L'échantillon DPE représente 12 860 logements soit 96% du parc Hlm total présent sur ce territoire. On note que 38% de ces logements ont été construits avant 1975, 47% sont de type individuel et 38% sont en chauffage électrique.

| Etiquettes DPE | Logements | % |
|-----------------|-----------|------|
| A | 0 | 0% |
| B | 11 | 0% |
| C | 2 020 | 16% |
| D + | 2 915 | 23% |
| D - | 1 668 | 13% |
| E | 4 805 | 37% |
| F | 1 274 | 10% |
| G | 167 | 1% |
| Echantillon DPE | 12 860 | 100% |

Résultats DPE :

- 48% des logements étudiés sont classés en E F ou G
- 36% des logements étudiés sont classés en D dont 13% en D - (200 à 230 kWhep/m²an)
- 16% sont classés en C

Si l'on exclu les logements avec chauffage électrique, la part de logements en E F et G est de 24% de l'échantillon, soit une proportion supérieure à celle constatée en moyenne régionale.

La Roche-sur-Yon Agglomération

L'échantillon DPE représente près de 5 170 logements soit 81% du parc Hlm total présent sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon. On note que 50% de ces logements ont été construits avant 1975, 12% sont de type individuel et 18% sont en chauffage électrique.

| Etiquettes DPE | Logements | % |
|-----------------|-----------|------|
| A | 0 | 0% |
| B | 43 | 1% |
| C | 1 405 | 27% |
| D + | 2 074 | 58% |
| D - | 482 | 9% |
| E | 234 | 3% |
| F | 23 | 1% |
| G | 17 | 0% |
| Echantillon DPE | 5 168 | 100% |

Résultats DPE :

- 6% des logements étudiés sont classés en E F ou G
- 67% des logements étudiés sont classés en D dont 9% en D - (200 à 230 kWhep/m²/an)
- 27% sont classés en C

Si l'on exclu les logements avec chauffage électrique, la part de logements en E F et G est de 3% de l'échantillon, soit une proportion beaucoup plus faible que celle observée dans les autres agglomérations de la région.

Département de la Vendée (hors La Roche/Yon Agglomération)

L'échantillon DPE représente 8 455 logements soit 70% du parc Hlm total présent sur ce territoire. On note que 38% de ces logements ont été construits avant 1975, 50% sont de type individuel et 45% sont en chauffage électrique.

| Etiquettes DPE | Logements | % |
|-----------------|-----------|------|
| A | 0 | 0% |
| B | 155 | 2% |
| C | 2 880 | 34% |
| D + | 2 964 | 35% |
| D - | 842 | 11% |
| E | 1 184 | 14% |
| F | 205 | 3% |
| G | 30 | 0% |
| Echantillon DPE | 8 455 | 100% |

Résultats DPE :

- 17% des logements étudiés sont classés en E F ou G
- 46% des logements étudiés sont classés en D dont 11% en D - (200 à 230 kWhep/m²/an)
- 34% sont classés en C et 2% en B

Si l'on exclu les logements avec chauffage électrique, la part de logements en E F et G est de 4% de l'échantillon, soit une proportion faible par rapport au pourcentage régional (14%).

CONCLUSIONS DE L'ETUDE

Cette photographie régionale du parc locatif social confirme le bon niveau global de la performance énergétique avec plus de 40% des logements classés en catégorie A, B et C des DPE, soit à un niveau équivalent de la RT 2000.

Cette étude nous indique également que le volume de logements ciblés par le Grenelle de l'environnement est réduit avec 21% des logements classés en E F G. Si l'on retire les logements chauffés en électrique classés en E, il reste 13 000 logements classés en E F G soit 14% de l'échantillon régional étudié. En rapportant ce pourcentage aux 197 000 logements locatifs sociaux existants en Pays de la Loire, on estime qu'environ 27 600 logements sont potentiellement visés par le Grenelle.

Ce constat rend improbable l'une des orientations majeure du Grenelle qui est de diviser par 4 les émissions à effet de serre d'ici 2050 (facteur 4). En se focalisant uniquement sur les catégories E F et G, l'amélioration du parc locatif social apportera une contribution insuffisante face à cet enjeu.

Les résultats de ce diagnostic nous montrent également une part significative du parc locatif social classé dans la catégorie D : 30% de l'échantillon étudié. Il est vraisemblable qu'une part importante de ces logements peuvent justifier une réhabilitation thermique à court ou moyen terme, d'autant que ce sont essentiellement des logements construits avant 1975 date de la première réglementation thermique (55%), de type collectif (86%) et utilisant le gaz pour le chauffage (78%).

La stratégie proposée d'une politique régionale de réhabilitation du parc locatif Hlm doit faire converger plusieurs objectifs indispensables pour optimiser et pérenniser un dispositif cohérent :

- une recherche massive de gain de consommation énergétique des logements quelques soient les niveaux avant travaux mais en s'assurant de l'amélioration de la performance thermique réelle après travaux ;
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le long terme ;
- répondre aux exigences sociales par une maîtrise des loyers et une réduction des charges pour les locataires du parc locatif social ;

Étude réalisée par la Cellule Économique Régionale du BTP des
Pays de la Loire
12 rue Menou – BP 23202 – 44032 Nantes cedex 1 – Tél 02 40 99
58 69 – Fax 02 53 46 58 87
cer.pdl@wanadoo.fr - www.cerbtp-paysdelaloire.asso.fr



avec le concours financier de la Direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Pays de la Loire

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service intermodalité,
aménagement et logement

34, place Viarme
BP 32205
44022 Nantes cedex 1

Tél : 02.53.46.57.22
Fax : 02.53.46.57.27

Directeur de publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109-0017